

MEHNERT

Juin 2025

Tugdual

Master 2- Etudes européennes

Noma : 2311-23-00



**UCLouvain**  
SAINT-LOUIS BRUXELLES

---

**Mémoire : Le développement des énergies renouvelables au sein des différents accords  
entre l'Union européenne et le Kenya**

Année 2024-2025

## **Remerciements**

Je tiens d'abord à remercier ma promotrice de mémoire Anne-Sophie Gijs ainsi que l'ensemble des enseignants du master 120 en études européennes. Leurs conseils et leur expertise ont été précieux pour la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier ma famille et mes amis pour leur soutien indéfectible et leur encouragement constant tout au long de ce parcours.

Je tiens enfin à remercier l'Université Catholique de Louvain. Pendant mes deux années de master, j'ai pu acquérir des connaissances et compétences nombreuses et variées. Les professeurs et le personnel académique ont toujours su m'accompagner et m'aiguiller pendant ces deux années. L'université a été pour moi à la fois un lieu d'épanouissement intellectuel et un lieu de rencontres inoubliables. Je souhaite pour finir remercier les travailleurs de l'ombre, ceux que l'on ne voit pas forcément en intégrant l'université, mais qui contribuent à la rendre si exceptionnelle.

## **Résumé**

Ce mémoire analyse le rôle de l'Union européenne dans le développement des énergies renouvelables au Kenya, en s'intéressant à la manière dont ses instruments de coopération, en particulier l'Accord de Partenariat Économique (APE) et l'aide publique au développement, soutiennent la transition énergétique dans le pays. Il interroge les motivations et les effets de cette coopération, dans un contexte marqué par la montée en puissance de nouveaux acteurs internationaux comme la Chine.

L'étude montre que l'APE, signé en 2023, constitue un outil stratégique pour l'UE, en favorisant l'exportation de ses technologies vertes et l'ouverture progressive du marché kenyan. Parallèlement, les initiatives d'aide au développement permettent de financer des projets concrets, comme des centrales géothermiques ou des installations solaires, tout en accompagnant les objectifs de durabilité affichés par les autorités kényanes.

Toutefois, le mémoire souligne les risques liés à une dépendance croissante aux investissements et technologies, et met en évidence les critiques portant sur un possible néocolonialisme économique. Il explore également la fragmentation de l'aide internationale et la concurrence géopolitique avec la Chine, qui propose des partenariats alternatifs, souvent perçus comme moins contraignants par les pays africains.

Enfin, l'étude accorde une attention particulière à la perception locale de cette coopération. À travers des entretiens réalisés avec des acteurs kényans, elle interroge la capacité réelle de l'UE à être un partenaire équitable et à soutenir un développement économique local aligné sur les besoins spécifiques du Kenya.

## **Mots-clés**

Union européenne, Kenya, énergies renouvelables, accord de partenariat économique, aide publique au développement, transition énergétique, coopération internationale, développement durable.

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....   | 5  |
| Revue de littérature .....   | 9  |
| Mise en contexte .....   | 15 |
| Partie I : Les nouveaux instruments de l'Union européenne pour renforcer son influence économique et énergétique au Kenya.....                       | 34 |
| 1.1 Le nouvel accord de partenariat économique (APE) UE-Kenya : un levier pour la transition énergétique.....  | 34 |
| 1.2 Les exceptions à la suppression des droits de douane : un outil de protection du développement énergétique local ?.....                          | 36 |
| 1.3 L'intégration de l'APE dans la stratégie géopolitique renouvelée de l'UE : le rôle de Global Gateway.....  | 39 |
| 1.4 L'hydrogène vert : illustration concrète d'une coopération énergétique stratégique...  | 40 |
| 1.5 Une Commission « géopolitique » .....  | 41 |
| Partie II : L'aide publique au développement comme levier d'action pour le développement économique local.....                                       | 45 |
| 2.1 Le programme multi annuel 2014-2020.....   | 45 |
| 2.2 Le programme multi annuel 2021-2027.....   | 48 |
| 2.3 L'instrument de blending comme outil pour diversifier les financements .....   | 49 |
| 2.4 La centrale géothermique d'Olkaria : un exemple du financement via l'outil de blending   |    |
| 2.5 La nécessité du soutien aux petites et moyennes entreprises (PME).....   | 50 |
| 2.6 La volonté d'influencer l'aide au Kenya : le rôle du pouvoir normatif au sein des politiques de l'UE.....  | 52 |
| Partie III : La diversification de l'aide internationale au Kenya : la « cannibalisation » des ressources au dépend du secteur économique local..... | 56 |
| 3.1 La place de la Chine dans le développement des énergies renouvelables.....   | 56 |
| 3.2 L'endettement excessif des pays africains vis-à-vis de la Chine.....   | 59 |
| 3.3 Les freins au développement du secteur économique local.....   | 60 |
| 3.4 L'avis de l'opinion publique kényane sur les financements étrangers.....   | 61 |
| Conclusion .....   | 65 |
| Bibilographie.....   | 67 |
| Annexe 1 : Carte du Kenya.....   | 83 |
| Annexe 2 : Entretien avec Bryan Nyaware, membre think tank KIPPRA.....   | 84 |
| Annexe 3 : Entretien avec Frida Kibubo, coordinatrice de l'ONG Widu Kenya.....   | 89 |

## Introduction

Le développement des énergies renouvelables constitue une priorité mondiale pour contrer le changement climatique et promouvoir une croissance économique durable. Le Kenya, avec son abondance de ressources renouvelables, occupe une position stratégique dans les efforts de transition énergétique en Afrique de l'Est.

Ce mémoire visera à analyser le développement des énergies renouvelables au Kenya, en se concentrant sur le rôle de l'accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et le Kenya. Il tentera de voir si la transition énergétique vers des sources d'énergies plus durables au Kenya est favorisé par les initiatives d'aide au développement.

L'Union européenne a historiquement eu des stratégies de développement durable dans ses politiques extérieures, utilisant à la fois l'aide au développement et les accords commerciaux pour encourager les pratiques environnementales parmi ses partenaires commerciaux (Stratégie globale de l'UE, 2016).

Cette recherche examine les dynamiques de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Kenya et son impact sur le secteur des énergies renouvelables, tout en mettant en lumière comment les initiatives d'aide au développement complètent ces efforts commerciaux pour soutenir les infrastructures énergétiques durables au Kenya.

On abordera également le fait que l'engagement de l'Union européenne au Kenya, notamment à travers l'Accord de Partenariat Économique (APE) et les programmes d'aide au développement, ne va pas sans susciter des controverses et des critiques, parmi lesquelles les accusations de néocolonialisme et les tensions dues à la concurrence géopolitique, en particulier avec la Chine (Langan, 2017). Ces critiques suggèrent que malgré les avantages apparents de tels accords, qui visent à promouvoir le développement durable et les énergies renouvelables, il y a une autre dimension qui rappelle les dynamiques coloniales du passé.

L'APE, peut également accélérer l'ouverture de l'économie kenyane à une concurrence accrue des produits européens, ce qui peut amener à des effets potentiellement déstabilisateurs sur les industries locales (Centre africain pour les politiques commerciales, 2005).

Par ailleurs, la présence croissante de la Chine en Afrique, et notamment au Kenya créé une situation de concurrence accrue dans le pays. La Chine investit notamment avec les Nouvelles Routes de la soie, pour développer les infrastructures du pays (Vines, 2022). La Chine propose

des prêts pour ces grands projets d'infrastructure sans les conditions souvent associées à l'aide européenne, tels que les standards en matière de droits humains et de gouvernance. Ce qui attire de nombreux pays africains (Biscop, 2022). Cette situation pose un dilemme pour l'UE, qui doit décider si elle maintient son offre de partenariat équitable malgré le risque de voir son influence diminuer face à des offres chinoises. Elle peut également avoir des offres plus attractives mais moins regardantes sur les questions de développement durable et de respect des normes environnementales et sociales (Youngs, 2022).

Cette concurrence complexifie l'impact et la perception des initiatives européennes au Kenya, où les stratégies d'influence économique et politique nécessitent une évaluation constante pour analyser la bonne mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables ainsi que leur retombée sur le secteur économique local (Cour des Comptes européennes, 2020).

Ce mémoire analyse plusieurs questions relatives au développement des énergies renouvelables dans le cadre de la coopération entre l'Union européenne et le Kenya. Ces interrogations permettront de mieux comprendre les dynamiques et les impacts des politiques énergétiques et environnementales entre ces deux acteurs. La question de recherche suivante guidera cette étude :

Dans quelle mesure l'Union européenne cherche-t-elle à renforcer son influence au Kenya tout en voulant soutenir le développement du secteur économique local dans le domaine des énergies renouvelables ?

Des sous-questions seront également abordées :

Comment l'UE utilise-t-elle l'Accord de Partenariat Économique (APE) et l'aide au développement pour asseoir son influence au Kenya, en se concentrant sur le soutien aux énergies renouvelables ?

Soutien réel ou dépendance économique ? L'UE contribue-t-elle véritablement à l'essor du secteur économique kényan dans le domaine des énergies renouvelables, ou perpétue-t-elle une dépendance aux investissements et technologies européennes ?

Concurrence internationale : Comment la présence croissante de la Chine et d'autres acteurs internationaux dans le secteur des énergies renouvelables remet-elle en question la stratégie européenne au Kenya ?

Perception locale de l'UE : Les acteurs économiques kenyans perçoivent-ils l'UE comme un véritable partenaire de développement dans le domaine des énergies renouvelables ou comme un acteur poursuivant avant tout ses propres intérêts ?

Impact des politiques commerciales et énergétiques : L'APE et les investissements européens dans les énergies renouvelables permettent-ils une croissance économique durable pour le Kenya, ou favorisent-ils principalement les intérêts des entreprises européennes ?

Pour répondre à ces questions, il sera dans un premier temps nécessaire de faire un état de l'art sur les concepts clés qui encadrent ce sujet. Cet état de l'art sera complété par une mise en contexte sur la situation politique, économique, énergétique et sur la situation kenyane vis-à-vis des énergies renouvelables en 2025.

L'analyse commencera par les récentes initiatives mise en place par l'Union européenne pour renforcer son influence au Kenya, tel que l'accord de partenariat économique ou Global Gateway et son impact sur le secteur économique local.

Dans un second temps, il s'agira d'analyser les évolutions de l'aide publique au développement vis-à-vis du Kenya et comment elle agit pour renforcer les projets énergétiques locaux.

Dans une dernière partie, il sera question d'examiner les stratégies d'influence chinoise grandissante en Afrique pour concurrencer l'UE et comment cette concurrence influence l'aide internationale dans le pays.

## **Cadre méthodologique**

Ce mémoire sur le développement des énergies renouvelables entre l'Union européenne et le Kenya adopte une approche qualitative à travers une étude de cas détaillée. Le choix de cette méthode permet d'étudier de manière approfondie les différents accords en se focalisant sur le Kenya comme exemple des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). L'étude de cas a pour but de comprendre comment les politiques et initiatives de l'UE influencent concrètement les stratégies énergétiques renouvelables au Kenya.

Pour enrichir l'analyse, des entretiens avec des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et la gestion de ces politiques énergétiques ont été menés. Le think tank kenyan KIPPRA spécialisé dans les politiques énergétiques a été interrogé via son analyste Bryan Nyaware. Egalement, un entretien a pu être réalisé avec Frida Kibubo, coordinatrice de l'ONG « Widu Kenya » qui vise à soutenir les petits projets d'énergies renouvelables menés par kenyans. L'étude bénéficiera donc d'un aperçu des perceptions et des réactions du côté kényan. Cela permettra de saisir les nuances de la coopération bilatérale et d'évaluer l'impact de l'aide européenne sur le développement des énergies renouvelables au Kenya.

Ces entretiens seront complétés par une analyse documentaire, incluant des rapports officiels, les documents de programmation de l'aide au développement (MIP) entre l'Union européenne et le Kenya, ainsi que les « Actions Documents » (DG INTPA, 2021), des publications des organisations concernées, et des articles académiques. Cette méthode qualitative, en combinant entretiens et revue documentaire, vise à renforcer la compréhension des objectifs et tensions dans la promotion des énergies renouvelables entre l'UE et le Kenya, tout en respectant les perspectives des acteurs locaux et internationaux impliqués.

## Revue de littérature

La transition énergétique est aujourd'hui au cœur des politiques publiques, tant au niveau local qu'internationale. Dans ce contexte, de nombreux travaux ont porté sur le développement des énergies renouvelables en mettant en lumière l'implication de l'Union européenne via le Pacte Vert. Cette revue de littérature vise à analyser les principales contributions académiques autour de cette facette de l'Union européenne afin d'identifier les approches dominantes, les différents résultats ou encore les zones d'ombre.

L'Union européenne externalise ses politiques environnementales, c'est ce que la contribution académique permet de nous dire grâce à des concepts clés comme le pouvoir normatif.

Le pouvoir normatif européen est un concept largement reconnu, introduit par Ian Manners en 2002, qui s'interroge principalement sur la nature de l'acteur international que représente l'Union européenne et sur son rôle dans la politique mondiale. L'argument central de Manners est que l'UE constitue une force positive dans les relations internationales. Selon lui, l'Union est une entité nouvelle, distincte des empires historiques, en raison de son émergence après la guerre froide et de son engagement à promouvoir cinq normes fondamentales : la paix, la liberté, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. Son analyse, notamment sur l'influence de l'UE dans l'abolition de la peine de mort dans plusieurs pays, renforce l'idée de l'UE comme puissance normative, un statut qu'il convient selon lui de consolider. L'abolition de la peine de mort constitue un exemple convaincant de la capacité de l'UE à « façonner les conceptions du 'normal' dans les relations internationales » (Manners, 2002).

Les arguments de Ian Manners, en tant que concept théorique fondateur, sont devenus un point central du débat académique, en particulier dans le cadre des relations UE-Afrique. La normativité de l'Europe, en tant qu'ensemble de normes forgées dans un contexte historique spécifique, souligne l'importance d'adopter une perspective constructiviste et de questionner la formation de ce discours normatif comme étant socialement construit. Cette ontologie constructiviste est également mobilisée par Mikko Kangas, qui explique que « définir le pouvoir

normatif européen comme un discours permet au chercheur d'adopter une perspective extérieure à l'élaboration des politiques de l'UE, plutôt que d'y participer activement » (Kangas, 2022).

Selon Kangas, cette approche « promeut des normes dans l'intérêt du futur de l'UE » (2022), ce qui contraste avec la conceptualisation de Manners (2020) d'une puissance normative désintéressée. Cette hypothèse avait déjà été fortement remise en cause par Diez en 2013, qui rappelle l'importance d'analyser le pouvoir normatif de manière critique, en tant que discours plutôt que comme orientation politique (Diez, 2013).

L'UE continue d'imposer sa vision de ce qui doit être fait, en traitant ses défis internes comme des enjeux universels. Ces processus de légitimation ne sont pas nouveaux. Staeger a déjà analysé comment l'Europe manipule le sentiment d'unité pour « naturaliser » et « institutionnaliser » les relations (Staeger, 2016). Kangas met aussi en lumière la manière dont l'UE se construit comme un « partenaire fiable » et une entité hautement morale (Kangas, 2022). Il relève que les termes de « partenariat » et de « multilatéralisme » servent à aligner le discours européen sur ses objectifs stratégiques, notamment pour contrer l'influence de la Chine et de la Russie en Afrique. L'UE se présente ainsi comme exportatrice de normes internationales liées aux droits humains aux libertés fondamentales et à la lutte contre le changement climatique (Gifawosen, 2020), se posant en alternative face à ses concurrents, en particulier la Chine, perçue comme une remise en cause du modèle de développement occidental (Keuleers, 2015). Autrement dit, la légitimation publique et la rationalisation de ses intérêts géopolitiques représentent une stratégie clé de l'UE pour imposer sa normativité à ses « partenaires » extérieurs, souvent sans reconnaître explicitement ses propres intérêts qu'il s'agisse de gains commerciaux, de gestion environnementales ou d'influence stratégique.

La signature d'accord de libre-échange et le soutien continu aux énergies fossiles mettent en évidence une contradiction avec la thèse de Ian Manners selon laquelle l'UE serait une « force pour le bien dans la politique mondiale » (Manners, 2002). L'Union n'est ni un acteur véritablement normatif, ni une puissance efficace en raison de la « tension entre les normes éthiques de l'UE et les intérêts matériels des États » (Raja, 2016). Cette tension fragilise sa capacité à « imposer des coûts en cas de non-conformité » et nuit à sa réputation internationale en tant qu'acteur fondé sur les valeurs (ibid.). Le décalage entre les normes affichées et les actions concrètes de l'UE affecte particulièrement sa crédibilité dans les États africains et asiatiques, où son approche universelle des droits humains est parfois perçue comme une forme d'impérialisme culturel, incitant ces États à affirmer leurs propres valeurs en réaction.

La littérature académique met également souvent en avant la nature des accords entre les pays européens et ACP. L'aide publique au développement a été voulu et est souvent basé sur les attentes européennes, ce que nous prouve la littérature sur le sujet.

Leur construction structurelle repose sur des normes et des valeurs européennes, comme l'ont démontré plusieurs études académiques. Par exemple, Andy Storey (2006) a mis en évidence le manque d'alignement entre les objectifs européens et « les besoins et demandes des économies en développement du Sud ».

L'Accord de partenariat de Cotonou (APC), signé en 2000 par l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), est fondamental pour comprendre le mécanisme systémique et historique de diffusion des normes européennes, qui affaiblit la rhétorique et l'influence des normes africaines. Comme l'affirme Gifawosen (2020), l'APC constitue un exemple pertinent pour illustrer comment la NPE s'inscrit dans une idéologie eurocentrée, ignorant l'histoire coloniale ainsi que les normes et valeurs de l'Union africaine, auxquelles l'accord était censé s'adapter. Le mépris des normes africaines est manifeste dans le fait que la structure de l'accord ne tenait pas compte de leur propre interprétation, de leurs priorités, objectifs ou pratiques. Comme le souligne Staeger (2016), « l'APC montre que refuser les normes européennes, c'est non seulement risquer sa relation avec l'UE, mais aussi apparemment refuser le progrès et la modernisation ».

Le soi-disant partenariat mis en place à travers l'APC s'est avéré fondé sur une asymétrie de pouvoir (Rutaziba Ou, 2010) – les principes normatifs européens définissant les critères de réussite de l'accord – correspondant à des dichotomies telles que « enseignant/élève », « capable/incapable » (Gifawosen, 2020). En conséquence, les pays ACP se sont retrouvés sans possibilité réelle de définir leurs propres objectifs et programmes de renforcement des capacités, qui refléteraient pourtant leurs dynamiques sociales, politiques et économiques. La théorie post-développement, développée dans les années 1980, a fortement critiqué l'orientation prise par les politiques de développement de l'UE, notamment l'approche universalisante du type « taille unique », selon laquelle les normes et standards européens devraient être appliqués globalement, indépendamment des contextes.

Cette critique rejoint les analyses de la théorie du post-développement, notamment celle d'Arturo Escobar. Il soutient que le développement, tel qu'il a été pensé par les institutions occidentales constitue un discours de pouvoir ou la politique de progrès n'est que secondaire. Le tiers-monde est alors vue comme un objet d'intervention. A travers cette mécanique, les

normes européennes promues dans les accords de Cotonou seraient vu comme un instrument permettant d'imposer des normes eurocentrées aux économies ACP. Escobar dénonce cette dynamique qui selon lui, maintiendrait des rapports de domination dans une ère post-coloniale. Dans ce sens, l'APC reproduit une logique hégémonique dans lequel le développement est défini à travers une grille de lecture européenne, donnant lieu à des rapports asymétriques vers les pays ACP (Escobar, 1995).

Cette dynamique de domination normative décrite par Escobar s'inscrit dans un cadre plus large de néocolonialisme économique qui a été théorisé par Kwame Nkrumah. Dans *Neo-colonialism : The last Stage of imperialism* (1965), Nkrumah analyse comment les anciennes puissances coloniales continuent d'avoir un rapport dominant sur les pays africains. Cela ne passe plus par une domination militaire mais par des mécanismes économiques. De nombreux mécanismes sont le reflet de ce rapport de domination selon Nkrumah, on peut notamment citer l'aide conditionnée, les investissements étrangers ou le contrôle des ressources stratégiques. Ce rapport asymétrique est encore plus pervers puisqu'il s'articule autour de l'argument de l'aide au développement et de l'indépendance politique. Cela mène à une dépendance structurelle (Nkrumah, 1965).

Ces constats résonnent fortement avec l'analyse moderne des accords de partenariat économique. Elimane Mamadou Kane soulignent que ces accords tendent à perpétuer la logique coloniale. Il démontre que ces accords imposent une ouverture commerciale déséquilibrée, désavantagant les économies africaines qui sont encore fragiles et dépendantes d'exportations à faible valeur ajoutée (Kane, 2019).

Dans la continuité de cette analyse, Omorou Zacharia Touré et Hamzata Haïdara soulignent que ces accords de libre échange limitent la souveraineté économique des pays partenaires, en les contraignant à respecter les règles du libre échange qui sont très souvent aux réalités locales. Les économies ACP ne sont pas prêtes à accueillir des importations européennes car le tissu industriel local est fragile. Les accords sont inadaptés aux besoins locaux de développement (Touré, O. Z., & Haïdara, H, 2010).

Enfin, Scott Timcke actualise la critique de Nkrumah en montrant comment les mécanismes financiers internationaux (FMI, OMC) prolongent la logique de domination impérialiste. Ces institutions contribuent à renforcer la dépendance économique vis-à-vis des pays occidentaux selon lui. Timcke insiste sur le fait que les actions menées par les institutions internationales

modernes reproduisent le même schéma que les logiques coloniales de l'époque, mais sous une forme technocratique (Timcke, 2021).

Le néocolonialisme économique permet de mettre en lumière les mécanismes par lesquels l'Union européenne perpétue des logiques de domination vis-à-vis des économies ACP. Il convient également d'analyser ce que la littérature a à nous offrir au niveau d'un phénomène plus transversale : la fragmentation de la coopération internationale au développement. Cette fragmentation est observable par la pluralité des acteurs et des cadres d'actions. Cela contribue à renforcer les tensions entre les pays qui reçoivent l'aide et ceux qui la subventionnent.

En effet, depuis la fin de la Guerre Froide, le nombre d'acteurs a explosé sur le terrain. Il y a une dispersion des efforts d'aides sans réelles coordinations. Selon Acharya, de Lima et Moore (2006), ce manque de coordination augmente les frais pour les pays bénéficiaires de l'aide, ce qui accroît la difficulté des pays ACP à élaborer une stratégie efficace pour lutter, entre autres, contre le changement climatique. Les auteurs perçoivent deux formes de manques de coordination. La première est une fragmentation horizontale entre les différents donateurs bilatéraux tel que le Chine ou l'UE. La deuxième est une fragmentation verticale, à l'intérieur d'un même donateur comme l'UE, avec une prolifération d'agences et de fonds (Acharya, A., de Lima, A. T. F., & Moore, M, 2006).

Plusieurs études ont critiqué ce phénomène, comme celle de l'OCDE en 2011 et de Keijzer & Lundsgaarde en 2017 qui soulignent les difficultés à coordonner cette aide malgré les tractations faites en 2005 dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du programme d'action de Accra en 2008. Les principes d'alignements sont souvent contournés du fait de logiques concurrentielles ou d'agenda politiques diverses (OECD, 2011).

Pour l'UE les approches sont souvent mal structurées et fragmenter malgré les efforts menés par des initiatives comme « Team Europe ». Il a été compliqué pour l'UE d'articuler l'aide entre les différentes institutions et les différents mécanismes parfois contradictoires comme les accords de partenariats économiques et l'aide publique au développement.

Keijzer & Lundsgaarde traduisent que cette désorganisation empêche l'UE d'agir comme une puissance collective et limite sa capacité d'action en Afrique (Keijzer, N., & Lundsgaarde, 2017).

Cette fragmentation de la politique d'aide au développement a été accentuée ces dernières années avec des acteurs de plus en plus influents comme la Chine. La littérature analyse les différences entre les mécanismes de coopération occidentaux et chinois.

Elle est alimentée dans le débat sur l'expansion de la Chine en Afrique par le terme controversé de « diplomatie du piège de la dette ».

Brahma Chellaney, chercheur indien a popularisé ce terme en 2017, qui désigne une stratégie de la Chine selon laquelle elle accorderait des prêts massifs à des pays en développement dans le but de les pousser à un endettement massif pour prendre le contrôle des actifs. Les actifs concernés seraient stratégiques et principalement infrastructurels comme des ports ou des mines. Les actifs seraient cédés lorsque les remboursements deviendraient impossibles. Pour Chellaney, cette stratégie constitue une nouvelle forme de domination économique ne reposant plus sur des besoins commerciaux mais sur une saisie des biens souverains du pays.

Cependant, ce terme a suscité d'importantes critiques. Des chercheurs comme Deborah Bräutigam (2020) ou Lee Jones et Shahar Hameiri (2020) ont remis en question la validité de ce terme (Bräutigam, 2020). Dans *A Critical Look at Chinese 'Debt-Trap Diplomacy'*, Bräutigam montre que les exemples présentés comme relevant du piège chinois ne sont pas réellement intentionnels mais relèvent plutôt de problématique interne du pays comme la mauvaise gouvernance ou la mauvaise gestion économique du pays. L'exemple qui est repris par Chellaney était celui du port de Hambantota au Sri Lanka.

De la même manière, Jones et Hameiri critiquent le terme de diplomatie de la dette en soulignant que le terme est idéologique, souvent utilisé entre la rivalité et la Chine et l'Occident au dépend des pays ACP (Jones ; Hameiri, 2020).

## **Mise en contexte**

Dans cette partie, il sera question d'analyser la situation politique, économique, énergétique pour poser le cadre des différents accords en vigueur entre l'UE et le Kenya et la situation telle qu'elle est en 2025. Le cadre juridique permettra également de définir clairement de quels accords parlons-nous pour renforcer le développement des énergies renouvelables.

### **La situation politique du Kenya depuis son indépendance au XXème siècle**

Il est important d'établir la situation politique du Kenya depuis son indépendance car comprendre les différents régimes et réformes institutionnelles qui se sont succédé permet de saisir les dynamiques des différentes politiques énergétiques qui se sont suivies au cours des décennies. L'histoire du Kenya est marquée par la colonisation anglaise.

#### **Contexte historique et colonial**

La colonisation du Kenya par le Royaume-Uni commence officiellement à la fin du 19ème siècle, lorsqu'il est déclaré protectorat britannique en 1895 avant de devenir une colonie en 1920. Cette période est marquée par l'instauration d'un système de plantations agricoles, l'expropriation des terres appartenant aux communautés locales, notamment les Kikuyu, et l'introduction de taxes, forçant de nombreux Kenyans à travailler pour les colons européens. La colonisation a également conduit à des tensions et des rébellions, la plus notable étant l'insurrection Mau Mau menée par les kenyan et notamment les Kikuyus dans les années 1950, qui a joué un rôle clé dans le mouvement vers l'indépendance.

Les Mau Mau ont été persécutés par le gouvernement de l'empire colonial. Ce dernier a fait entrer en vigueur un état d'urgence en 1952, le 20 octobre. Jomo Kenyatta et d'autres leaders qui étaient vus comme les lanceurs de ce mouvement ont été emprisonnés pendant plusieurs années. Ils ont fini par être libérés et sont devenus un symbole de résistance au sein du peuple kenyan (Charton, 2013)

#### **Jomo Kenyatta et la Présidence**

D'après le livre « Power and the Presidency in Kenya : The Jomo Kenyatta Years » (Angelo, 2019), Jomo Kenyatta était un personnage complexe et influent, dont le parcours politique l'a mené à devenir le premier président de la République du Kenya en 1963. Son ascension au

pouvoir est présentée comme le résultat d'une série d'événements auxquels il a été mêlé plutôt que d'une ambition politique préméditée. Kenyatta est décrit comme ayant été propulsé à la présidence par les circonstances, y compris son emprisonnement par les Britanniques durant l'état d'urgence, qui a paradoxalement renforcé son statut de symbole de la résistance à la colonisation britannique, malgré une position ambivalente vis-à-vis des Mau Mau. En effet, ce dernier a été critiqué car il a perpétué et adapté les pratiques coloniales en vue de renforcer l'élite politique africaine au pouvoir, souvent aux dépens des groupes marginalisés comme les anciens combattants Mau Mau (Angelo, 2019). Sous le régime de Jomo Kenyatta, le Kenya a adopté une politique d'amnésie vis-à-vis des divisions passées, en promouvant l'unité nationale et la reconstruction du pays. Cette approche visait à légitimer le nouveau régime tout en écartant les mémoires concurrentes de l'indépendance (Charton, 2013).

Avec les années, Kenyatta a été transformé en une figure quasi-mythique, le "père de la nation", dont le récit fondateur a servi à légitimer le régime politique post-indépendance et à éliminer les narratifs alternatifs (Charton, 2013).

La figure de Kenyatta a établi un contexte politique particulier, dans lequel les tensions ethniques et les luttes de pouvoir ont conduit à d'importantes crises. La crise post-électorale de 2007-2008, est intimement liée à ce passé commun post-indépendance.

### **Présidence de Daniel Arap Moi**

La présidence de Daniel Arap Moi (1978-2002) a joué un rôle majeur dans la marginalisation de certaines communautés et la dérive du clientélisme ethnique au sein de l'État kényan. La présidence de Moi a été caractérisée par une très forte centralisation. De ce fait, certaines ethnies, notamment les Kalenjin, ont bénéficié de privilèges politiques et économiques, tandis que d'autres, comme les Luo et les Kikuyu, ont été éloignées des zones de pouvoir (Throup & Hornsby, 1998). Cette gestion du pouvoir a accentué les divisions entre ethnies qui par la suite, ont posé les bases des conflits électoraux.

### **Présidence de Mwai Kibaki**

À la suite du départ de Moi en 2002, Mwai Kibaki a été élu président avec un large soutien de l'opposition unifiée sous la bannière du National Rainbow Coalition (NARC). Toutefois, les promesses de réformes institutionnelles et d'un partage plus équitable du pouvoir n'ont pas été tenues, entraînant des divisions au sein du gouvernement et une montée des tensions (Wrong, 2009). Raila Odinga, figure clé de l'opposition, a dénoncé l'accaparement du pouvoir par

l'entourage de Kibaki, notamment par des membres de la communauté kikuyu, ce qui a ravivé les ressentiments historiques entre groupes ethniques (Lynch, 2011).

Les élections de 2007 se sont déroulées dans un climat particulièrement tendu. Les accusations de fraude électorale ont été immédiates après l'annonce des résultats donnant Kibaki vainqueur. Odinga et ses partisans ont rejeté ces résultats, arguant que le scrutin avait été manipulé en faveur du président sortant (Cheeseman, 2008). La crise qui s'en est suivie s'est rapidement transformée en violences interethniques, avec des affrontements entre Kikuyu, Luo et Kalenjin, exacerbés par des décennies de marginalisation politique et de compétition pour l'accès aux ressources foncières et économiques (Branch & Cheeseman, 2010). Ces violences ont entraîné la mort de plus de 1 200 personnes et le déplacement de centaines de milliers d'autres (Human Rights Watch, 2008)

Cette crise révèle ainsi les failles structurelles du système politique kényan, où l'appartenance ethnique reste un facteur déterminant dans l'accès au pouvoir et aux ressources. La Constitution de 2010, adoptée à la suite de ces événements, visait à réduire la centralisation du pouvoir présidentiel et à instaurer un système plus inclusif, bien que les tensions ethniques continuent d'influencer la politique kényane (Ghai & Cottrell, 2010).

### **Présidence d'Uhuru Kenyatta**

La Constitution de 2010 a instauré un système plus inclusif vis-à-vis des différentes ethnies. Malgré cela, durant la présidence d'Uhuru Kenyatta (2013-2022), qui s'inscrit dans la continuité des dynamiques politiques qui ont façonné le pays depuis son indépendance, des tensions existaient encore. Uhuru Kenyatta est le fils de Jomo Kenyatta, premier président du pays, il a hérité d'un paysage politique complexe, où les alliances ethniques jouent un rôle central dans l'accès au pouvoir (Lynch, 2011).

En devenant président en 2013, aux côtés de William Ruto en tant que vice-président, son mandat a été marqué par des accusations de crimes contre l'humanité devant la Cour pénale internationale (CPI) liées aux violences post-électorales de 2007-2008. Cela a pourtant renforcé leur pouvoir car l'ingérence des organisations internationales n'a pas été apprécié par les sphères nationalistes (Cheeseman, 2008).

Uhuru Kenyatta a voulu développer les infrastructures durant ses deux mandats. Plus de 10 000 kilomètres de routes, de lignes ferroviaires et de barrages ont été construits. Il y a également eu

des efforts déployés pour développer l'accès à l'électricité, la part de la population du pays y ayant accès étant passée de 30% en 2012 à plus de 70% en 2022 (Branch & Cheeseman, 2010). Néanmoins, la politique d'investissement menée par Kenyatta a fait quadrupler la dette publique (RFI, 2022).

Une des promesses majeures de Kenyatta était la lutte contre la corruption, mais les résultats ont été mitigés (Ghai & Cottrell, 2010). Le Kenya se classait encore 128e sur 180 pays dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International en 2022 (RFI, 2022).

La pratique du détournement de fonds publics n'a pas diminué sur la période où Kenyatta était au pouvoir, cela illustre la continuité des pratiques clientélistes au sein de l'Etat (Ghai & Cottrell, 2010).

En 2010, une réforme constitutionnelle a été adoptée par la cour constitutionnelle kényane pour modifier la structure du pouvoir exécutif. Le poste de vice-président « deputy president » a été introduit, et selon la Constitution kényane de 2010, chaque candidat à l'élection présidentielle doit désigner un colistier pour le poste de vice-président (Kenya Law Reform Commission, 2010). Le Kenya est donc une république présidentielle où le président est à la fois chef de l'Etat et du Gouvernement, assisté par le vice-président (Kenya Law Reform Commission, 2010).

Le vice-président est le principal assistant du président et l'accompagne durant son mandat. Il exerce les fonctions que le président peut lui déléguer, il ne possède pas un pouvoir décisionnel indépendant (Kenya Law Reform Commission, 2010).

Le vice-président a pour objectif d'assurer une continuité gouvernementale, c'est pour cela que son poste a été créé. Néanmoins, la réforme de 2010 n'a pas réduit l'influence du président, son autorité reste prédominante (Oloo, 2012).

Dans la pratique, on observe que la relation entre le président et le vice-président dépend en grande partie de la relation personnelle entre ces deux individus (Cheeseman et al., 2021). La destitution du vice-président Rigathi Gachagua en octobre 2024, accusé de corruption et de division ethnique, reflète les tensions qui peuvent exister entre le président et le vice-président (Le Monde, 2024).

## **Présidence de William Ruto**

William Ruto est le président actuel du Kenya, il a été élu lors des élections d'août 2022. Avant de devenir président, Ruto était le vice-président du Kenya sous la présidence d'Uhuru Kenyatta. William Ruto est le chef du parti United Democratic Alliance (UDA) et dirige la coalition politique Kenya Kwanza. Le vice-président actuel du Kenya est Kithure Kindiki, l'ancien ministre de l'Intérieur a été nommé en octobre 2024 après la destitution de Rigathi Gachagua. Tout comme l'était Rigathi Gachagua, Kithure Kindiki est membre de l'UDA et de la coalition Kenya Kwanza. Il devrait rester au pouvoir jusqu'à 2027.

Kenya Kwanza est une coalition politique qui existe depuis les élections de 2022. Plusieurs partis politiques kenyans se regroupent autour de United Democratic Alliance (UDA), le parti de William Ruto. Selon le manifeste de la coalition, cette alliance a été constituée pour promouvoir la croissance économique nationale par le développement économique local, mais également la décentralisation du pouvoir et l'augmentation des infrastructures (Kenya Kwanza UDA Manifesto, 2022).

Cependant, des critiques soulignent que le pouvoir au sein de la coalition reste centralisé. Les gouvernements locaux possèdent une faible marge de manœuvre (Cheeseman et al., 2021). La gouvernance globale dans les pays africains et le Kenya plus particulièrement sont fragilisés par des problèmes comme la corruption, les droits humains et la démocratie. D'après les données de la fondation Mo Ibrahim, on observe tout de même une légère amélioration pour la situation au Kenya ces dernières années notamment dans le secteur de la participation citoyenne et de la transparence gouvernementale (Ibrahim Foundation, 2024).

En outre, la composition multiethnique de la coalition n'a pas complètement atténué les tensions ethniques historiques du pays. Des incidents de favoritisme ethnique et de marginalisation de certaines communautés ont été rapportés, suggérant que les divisions ethniques restent un obstacle majeur à l'unité nationale et à une gouvernance équitable (Branch & Cheeseman, 2010). Malgré ces divisions, la jeunesse peut s'unir comme cela a été le cas en juin 2024 lors des manifestations contre le projet de loi d'augmentation des impôts et notamment de la taxe sur la valeur ajoutée de 16% sur le pain. La population issue de différentes ethnies s'est unie pour la première fois et cela a fonctionné car le gouvernement a par la suite abandonné les propositions les plus controversées (BBC Afrique, 2024).

## **Objectifs énergétiques**

L'un des objectifs majeurs de la coalition au pouvoir actuellement est également de réduire la dépendance aux importations de combustibles fossiles coûteux, et de répondre aux besoins énergétiques croissants tout en respectant les engagements du Kenya en matière de développement durable et de réduction des émissions de carbone (Ministry of Energy, 2022).

Comme nous le verrons plus loin, cet objectif actuel s'inscrit dans une histoire longue, puisque depuis l'indépendance, les régimes politiques se sont investis dans le secteur énergétique du pays. Désormais, la tendance est à la transition énergétique et il est donc essentiel d'analyser à présent la géographie, démographie et la situation économique du pays pour comprendre sur quelles réalités de terrain vont pouvoir se développer les projets d'énergies renouvelables.

### **Géographie et démographie du Kenya**

Le Kenya situé en Afrique de l'Est est frontalier de cinq pays : la Somalie, l'Éthiopie, le Soudan du Sud, l'Ouganda et la Tanzanie (voir Annexe 1). À l'Est du Pays, le Kenya possède une façade sur l'océan Indien de 536 km. Le pays compte 54 millions d'habitants dont 5 millions résidants dans la capitale Nairobi.

Les frontières du Kenya ont été dessinées progressivement, le traité d'Héligoland de 1890 entre les Britanniques et les Allemands a défini définitivement l'emplacement de la frontière entre la Tanzanie et le Kenya. Toutes les frontières kenyanes sont effectives depuis 1926 et la délimitation de la frontière entre le protectorat anglais d'Ouganda et du Kenya au niveau du lac Turkana va s'avérer clé pour la production d'énergies renouvelables.

Bernard Calas, géographe et spécialiste de l'Afrique de l'Est explique que l'État Kenyan ne surveille pas les frontières de la même façon. En effet, le Nord Est partage une frontière commune avec la Somalie, et le groupe terroriste Al-Shabaab tente depuis des années de faire des attentats au Kenya (Calas, 2020). La frontière est donc fortifiée d'un double grillage électrifié. Au contraire les frontières avec l'Ouganda, le Soudan du Sud et l'Éthiopie sont extrêmement « poreuses ». Ces régions sont peu peuplées, mise à part les éleveurs nomades qui ne s'identifient peu à une Nation. La frontière au sud du Mont Elgon, entre l'Ouganda et le Kenya devient de plus en plus surveillée pour faciliter les échanges commerciaux et réduire les tarifs douaniers. Au Sud du pays, la frontière tanzano-kenyane redevient « poreuse » surtout quand elle passe dans le territoire de l'ethnie masai. (Calas, 2020).

Nairobi peut-être également considérée comme une frontière dans le sens où un brassage de population s'effectue. L'aéroport international Jomo Kenyatta accueille chaque année 7 à 8

millions de passagers et 160 000 tonnes de fret par an. L'aéroport de « Wilson Airport » voit lui près constitue le principal point d'entrée des riches somaliens fuyant leur pays et de départ des feuilles de khat, une drogue qui est principalement revendue en Somalie et au Yémen. (Calas, 2020). Nairobi est également un lieu de représentations diplomatiques avec 185 ambassades existantes et l'un des QG de l'ONU, les deux autres étant situé à New York et Genève. Le siège abrite le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui est la principale autorité mondiale établissant l'agenda environnemental, et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat qui travaille pour un avenir urbain meilleur et plus durable. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International y possèdent également des bureaux. (Calas, 2020).

La population est multi-ethnique avec plus de 70 ethnies dont 30 à 40 sont reconnus officiellement. Parmi elles, 5 composent 70% de la population totale : les Kikuyus, les Luyias, les Luo, les Kalenjin et les Kamba. (Université Laval, 2009)

### **La situation économique au Kenya**

La transition énergétique voulue par les gouvernements kenyans successifs se doit d'être accompagnée d'une situation économique stable et croissante. En effet, il est compliqué de recourir à des investissements massifs si le contexte économique est poreux. Il s'agit également de comprendre en quoi le secteur économique kenyan est particulièrement vulnérable au changement climatique. C'est pour cela qu'il est intéressant d'analyser cette dernière au Kenya.

### **Structure du PIB et secteurs clés**

La structure du Produit intérieur brut (PIB) du Kenya est diversifiée même si certains domaines ont une importance majeure pour l'économie, c'est le cas de l'agriculture. Selon le *Economic Survey 2020* publié par le Kenya National Bureau of Statistics (2020), l'agriculture contribue à 34% du PIB. Dans ces 34%, on retrouve notamment la culture de produits, l'agriculture ou la pêche.

Le secteur principal du Kenya est celui des services, qui représente 50% du PIB. Cela comprend les télécommunications, le tourisme, et les services financiers. Des innovations telles que M-Pesa, qui permet de moderniser les services financiers mobiles ont contribué grandement à la croissance économique du pays (M-Pesa, 2021).

L'industrie est le troisième secteur majeur qui compose le PIB Kényan. Cela inclue la fabrication, la construction et l'extraction minière. Ce secteur pèse 16% du PIB, et même s'il est moins dominant que l'agriculture et les services, le secteur industriel jouera un rôle clé pour l'objectif Vision 2030 du Gouvernement (Government of Kenya, 2021).

Au Kenya, l'agriculture est une composante importante de l'économie, environ 75% de la population active travaille dans ce domaine, c'est un secteur vital pour l'économie rurale et la sécurité alimentaire (World Bank, 2021).

Le thé et le café sont les deux principales exportations agricoles du pays. Ces deux biens contribuent fortement à l'économie nationale. Le pays se classe parmi les premiers exportateurs mondiaux de thé noir, ce qui permet d'alimenter le stock de devises étrangères (Tea Board of Kenya, 2021).

L'agriculture est soumise aux perturbations climatiques. Les rendements agricoles ont baissé ces dernières années au Kenya. Les variations climatiques menacent la sécurité alimentaire du pays et la stabilité des revenus des agriculteurs qui dépendent des conditions météorologiques spécifiques de leur régions (Kenya Meteorological Department, 2020).

Les organisations internationales ont dû réagir pour faire face aux conditions climatiques. La FAO a introduit des variétés de cultures résistantes à la sécheresse comme du maïs et haricots. Cela permet de maintenir une production stable en période de faibles précipitations (FAO, 2020). De plus, la FAO et le gouvernement kenyan, ont développé des techniques agricoles telle que l'irrigation goutte à goutte pour optimiser l'utilisation des ressources en eau disponibles (FAO, 2020).

Des subventions pour les engrais et les semences, ainsi que des formations pour les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles ont été mises en place par le gouvernement kényan. Selon ce dernier, le but étant de développer l'agriculture du pays tout en s'adaptant aux nouvelles conditions climatiques (Ministry of Agriculture, Livestock, Fisheries and Cooperatives, 2021).

Le tourisme est un autre secteur qui fait partie intégrante de l'économie kenyane et dans la plupart des Comté du pays. Les parcs nationaux du Kenya, comme le Maasai Mara ainsi que les plages de l'océan Indien font venir des millions de visiteurs chaque année. Selon Dieke (2018), 10% du PIB national est généré par le tourisme, l'apport en devises étrangères renforcent l'importance de ce secteur. Ce sont des milliers d'emplois directs dans les services

de l'hébergement, la restauration et les loisirs et également des emplois indirects dans des secteurs comme l'industrie, l'agriculture... (Dieke, 2018).

Toutefois, des chocs externes peuvent avoir un impact important sur ce secteur économique, les violences post-électorales de 2007 au Kenya ou le Covid ont entraîné des baisses significatives du nombre de touristes, affectant l'économie globale (Akama et Kieti, 2007). La pandémie de COVID-19 a fait des milliards de shillings kenyans de dégâts, les entreprises ont eu énormément de mal à s'adapter (Kenya National Bureau of Statistics, 2020).

Ces chocs externes ont révélé le caractère poreux du tourisme sur l'économie nationale, le gouvernement kenyan a depuis essayer de réduire la dépendance aux marchés internationaux notamment en promouvant le tourisme domestique (Chege et al, 2019).

### **Dépendance aux exportations et importations**

L'économie Kenyane présente une certaine dépendance à l'exportation, notamment pour ce qui est des produits agricoles cités précédemment. Cette dépendance est caractérisée par l'importance de ces produits dans l'économie nationale, à la fois en termes de PIB et d'emplois, ainsi que par l'impact de la fluctuation des prix mondiaux sur l'économie kenyane. En effet, les prix des produits agricoles sur les marchés internationaux peuvent être hautement volatiles, ce qui expose l'économie kenyane à des risques importants. Les fluctuations des prix du thé et du café, par exemple, peuvent avoir des répercussions directes sur les revenus des exportateurs et, par extension, sur l'économie nationale (World Bank, 2017).

Le Kenya a toujours dépendu des importations de pétrole, les prix du pétrole ont parfois été élevés à cause de crise externe dans les pays producteurs de pétrole. C'est en partie pour cela que des investissements dans les énergies renouvelables ont été faits. En 2019, environ 93% de l'électricité générée au Kenya provenait de sources renouvelables, principalement de l'hydroélectricité, de la géothermie et du solaire (IRENA, 2020). Les fluctuations des prix du pétrole ont un impact moins important avec ces investissements, ce qui est un facilitateur de croissance (World Bank, 2019).

Le secteur des services financiers est également en pleine croissance au Kenya, désigné sous le terme de "Silicon Savannah", en référence aux nombreuses innovations technologiques développées dans le pays.

M-Pesa est l'un des exemples de l'innovation kenyane dans les services financiers. M-Pesa a été lancé en 2007 par Safari.com, la plus grande compagnie de télécommunication kenyane, elle permet aux utilisateurs d'envoyer et de recevoir de l'argent ou de payer des biens et services. Ce système a grandement aidé la population kenyane qui n'avait pas accès à des banques traditionnelles (Maurer, 2018).

Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) est également bien développé à Nairobi, la capitale. Un nombre croissant de start-ups et d'incubateurs technologiques tels que iHub et Nailab existent et visent à soutenir les entrepreneurs locaux (Bright & Hruby, 2015). Le gouvernement a pour ambition de développer les projets innovants tel que Konza Technology City, une tentative de construire une « ville intelligente » qui servirait de hub technologique pour le pays (Kimenyi & Moyo, 2016).

### **Défis du système éducatif**

Cependant, le système éducatif a dû mal à suivre l'avancée technologique du pays. Les universités peinent souvent à adapter leur programme aux nouveaux enjeux technologiques, la formation des citoyens reste un obstacle dans le développement de ce secteur (Njeru & Orodho, 2014).

En particulier dans les zones rurales où la majeure partie de la population n'a pas accès à une éducation de qualité (World Bank, 2020).

### **Défis socio-économiques**

Malgré les réussites, l'économie kenyane fait face à d'importantes disparités. En effet, les inégalités économiques entre les régions urbaines et rurales sont profondément enracinées. La corruption entrave grandement le développement économique du pays et cela affecte également la gouvernance au niveau étatique et local (Transparency International, 2021). En outre, le Kenya est hautement vulnérable aux changements climatiques. De nombreux défis se posent donc au développement économique du Kenya et aux investissements dans la transition énergétique, nous allons maintenant analyser les conséquences du réchauffement climatique sur ce pays.

## **Les conséquences du réchauffement climatique au Kenya**

La transition énergétique du Kenya est motivée par les différents accords mondiaux comme celui de l'accord de Paris en 2015. Réduire les émissions de CO2 est primordial pour les Etats car les conséquences du réchauffement climatique sont déjà visibles dans des pays en voie de développement comme le Kenya. C'est pour cela qu'il est pertinent de rendre compte de la situation actuelle et des conséquences observables du réchauffement climatique dans ce pays d'Afrique subsaharienne.

La population kenyane est vulnérable au changement climatique, ils sont parmi les plus touchés par les effets du changement climatique en raison de leur dépendance à l'agriculture et de leurs ressources économiques limitées même si en moyenne, un Kenyan émettait 50 fois moins d'émissions de CO2 qu'un citoyen Américain (Gates, 2021)

Avec les prévisions de réchauffement climatique, le Kenya pourrait voir une réduction significative de la période de croissance des cultures, estimée à une baisse de 20% avec un réchauffement de 4 degrés Celsius. Le nombre d'hectares de terres cultivables pourraient diminuer considérablement en raison des sécheresses, une pression accrue se ferait sentir sur les besoins alimentaires du pays (Gates, 2021).

Avec un cinquième des habitants de la planète, l'Afrique se caractérise par sa consommation énergétique modeste, représentant seulement 6% de la demande globale, et par sa contribution limitée aux émissions de gaz à effet de serre du secteur énergétique, s'élevant à 3%. Ces données sont particulièrement frappantes lorsqu'on les compare à celles de l'Europe, qui, avec seulement la moitié de la population africaine, utilise deux fois plus d'énergie et génère dix fois plus d'émissions de gaz à effet de serre. Cette situation illustre un phénomène souvent qualifié d'injustice climatique. (Energy Observer, 2024)

La précarité énergétique en Afrique s'explique par plusieurs facteurs. Le continent abrite 33 des 47 nations classées parmi les moins avancées par les Nations Unies. Un obstacle majeur au développement est le manque d'accès à l'électricité, qui affecte plus de 40% de sa population, soit environ 600 millions d'individus. L'électricité est cruciale pour l'avancement des sociétés, ayant un impact direct sur l'éducation, les soins de santé, et la conservation des aliments, parmi d'autres aspects essentiels de la vie quotidienne. (Energy Observer, 2024).

D'ici 2050, deux cinquièmes des enfants du monde naîtront en Afrique, la population sera de 2 milliards de personnes sur ce continent. Le développement économique de ce continent ne pourra se faire sans intégrer les préoccupations environnementales, il est donc nécessaire d'utiliser des énergies renouvelables, ce que le Kenya fait déjà bien. (Energy Observer, 2024).

## **La production électrique du Kenya**

Pour analyser la transition énergétique de ce pays vers des sources renouvelables, il est nécessaire de comprendre quel est le type d'énergie consommé actuellement au Kenya (mix énergétique) et quels ont été les politiques des différents régimes politiques pour accroître les sources renouvelables au cours des dernières années.

Le Kenya est un modèle de production électrique en Afrique avec 73 % de la population ayant accès à l'électricité. Des efforts significatifs ont été faits depuis 2006, sous la présidence de Mwai Kibaki, qui a dirigé le pays de 2002 à 2013. Durant son mandat, le renforcement des infrastructures énergétiques et l'accès à l'électricité était un pilier de sa gouvernance. Dans son discours sur l'état de la nation en 2006, Kibaki a souligné l'importance de l'électricité pour le développement économique, "Notre objectif est de construire une nation prospère par l'investissement dans notre peuple et dans nos infrastructures" (Kibaki, 2006).

### **Les continuités et ruptures des politiques énergétiques**

Sous Kibaki, environ 70 % de la production d'énergie provenait de sources renouvelables, notamment grâce à la géothermie et à l'hydroélectricité, faisant du Kenya le premier producteur géothermique d'Afrique (Kenya Electricity Generating Company, 2020). Les barrages hydroélectriques, notamment celui de Masinga, demeurent la principale source d'énergie renouvelable. Cependant, il est crucial d'examiner si cette dynamique a été maintenue par les gouvernements ultérieurs.

Sous la présidence d'Uhuru Kenyatta (2013-2022), le développement des énergies renouvelables a été massif avec le programme "Vision 2030" qui a continué à promouvoir des projets d'énergie géothermique et éolienne. Le plus grand investissement privé de l'histoire du Kenya a été fait dans le lac Turkana pour un montant de 623 millions d'euros. Ce parc produit 320 MW d'électricité par an (Berahab & Rim, 2019).

Cependant, des critiques ont été faites sur le manque de clarté des politiques publiques et l'absence d'un cadre de politique énergétique cohérent. Ce qui dissuade les investisseurs pour développer davantage de projets d'énergie renouvelable (Rao, 2021).

Avec l'arrivée au pouvoir de William Ruto en 2022, la continuité des priorités énergétiques reste incertaine. Ruto a promis d'augmenter la capacité énergétique du pays, mais les priorités spécifiques en matière d'énergie renouvelable et d'accès à l'électricité n'ont pas encore été clairement définies. Les tensions entre la nécessité d'augmenter la production d'énergie et les

préoccupations environnementales pourraient influencer la direction des politiques énergétiques futures (Mogaka, 2022).

### **Les développements dans le secteur énergétique**

Les énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne et solaire, continuent de croître. La majorité de l'énergie éolienne est concentrée dans le parc éolien du lac Turkana, comme dit précédemment, qui est le plus grand investissement privé de l'histoire du Kenya. Les autorités réfléchissent au lancement de parc éolien en mer sur les côtes de l'océan Indien, mais ce dispositif est toujours à l'étude. Les installations solaires sont quant à elle réparties dans tout le pays. Le Nord et l'Est du Kenya possèdent un ensoleillement élevé, les parcs de petite à moyenne taille y sont régulièrement développés (Berahab & Rim, 2019). Le Kenya est reconnu pour son leadership dans les micro-grids (un système énergétique local permettant de fonctionner en autonomie) et les systèmes solaires autonomes, jouant un rôle important dans l'alimentation des communautés rurales (Berahab & Rim, 2019). Toutefois, bien que ces initiatives soient prometteuses, elles doivent être soutenues par une stratégie éducative et de formation adéquate pour préparer la main-d'œuvre locale à ces nouvelles technologies.

### **Contexte énergétique et objectifs**

Entre 2014 et 2020, le gouvernement kényan a mis en œuvre plusieurs initiatives pour diversifier son mix énergétique. La stratégie phare a été le plan Vision 2030, qui vise à transformer le pays en une économie à revenu intermédiaire tout en garantissant l'accès universel à l'électricité (Republic of Kenya, 2018). Le Kenya a cherché à augmenter la part des énergies renouvelables, notamment l'énergie géothermique, éolienne et solaire, dans son bouquet énergétique. Le gouvernement a défini au travers d'un plan « Kenya's Least Cost Power Development Plan » les efforts et investissements qui devaient être réalisés pour chaque source d'énergie renouvelables. Par exemple, pour l'hydroélectricité, ils ont déterminé où se situait les zones à fort potentiel, deux zones ont retenu l'attention du Gouvernement autour d'un même comté : le « Tana River » Ce sont 200MW d'énergies potentielles identifiées dans ce comté du Sud Est du pays (Renewable Energy portal, 2024).

### **Politique énergétique 2021-2027**

La politique énergétique du Kenya pour la période 2021-2027 vise à continuer d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le Kenya a pour objectif de produire 100 % de son électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2030 (Ministry of Energy, 2022). Cela représente au total 600 milliards de dollars d'investissement dont 90% des investissements sont dédiées à l'électricité et au transport. Selon le ministère de la transition énergétique, cela pourrait créer 500 000 emplois d'ici 2050 ; Pour donner un exemple précis, le ministère estime que 100 000 emplois pourraient être créés dans le domaine de l'hydrogène et des stations de ravitaillement pour les véhicules électriques (Kenya Ministry of Energy and Petroleum, 2023). En 2050, le mix énergétique sera composé de 60% par le solaire et le photovoltaïque, 22% pour l'éolien terrestre et 18% pour la géothermie et l'hydroélectricité. Le gouvernement a donc pour objectif d'augmenter considérablement les investissements dans l'énergie solaire et l'éolien. Le Kenya est pour l'instant un leader mondial dans l'énergie géothermique avec 30% de son mix énergétique fabriqué à base de cette énergie (Kenya Ministry of Energy and Petroleum, 2023). Cependant, cette transition présente des défis, notamment des infrastructures vieillissantes et un manque de financement pour les projets d'énergie renouvelable à grande échelle. En effet, bien que les énergies renouvelables puissent offrir des avantages à long terme, les investissements doivent être massifs notamment pour la construction des centrales solaires et éoliennes ainsi que de construire le réseau de distribution pour alimenter les villes kenyanes. Le coût moyen de construction d'une centrale solaire est entre 0,8 et 1,6 million de dollar par MW (International Renewable Energy Agency, 2023).

Malgré ces ambitions, la mise en œuvre de la politique énergétique a été critiquée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les investissements dans les infrastructures énergétiques sont souvent entravés par la corruption et la bureaucratie. En effet, selon Transparency International, le Kenya est classé 127<sup>ème</sup> sur 180 pays dans l'indice de perception de la corruption. Il y a donc un niveau élevé de corruption ressenti dans le secteur public (Transparency International, 2023).

De plus, des dépendances subsistent vis-à-vis des combustibles fossiles, le pays importe une part importante de ses besoins en énergie en particulier pour le transport. Actuellement, moins de 1% des véhicules sont électriques. Les importations de pétroles représentaient encore 20% des importations totales kenyanes notamment pour satisfaire l'offre de transport. Le Kenya est donc sujet aux fluctuations du prix du pétrole (African Development Bank, 2021).

Les critiques soulignent également que la planification énergétique manque de cohérence entre les différents niveaux de gouvernement. La décentralisation, bien que présente dans la politique officielle, n'a pas été entièrement mise en œuvre, et de nombreuses communautés rurales

continuent de souffrir d'un accès limité à l'énergie. En effet, environ 75% de la population kenyane a accès à l'électricité mais ce dernier est limité en termes de fiabilité (Ochieng, 2022).

### **L'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Kenya**

La transition énergétique du Kenya est soutenue par des acteurs étrangers comme l'Union européenne via un accord de partenariat économique et l'aide publique au développement. Il est intéressant de constater les outils mise en place par l'UE pour soutenir cette transition énergétique au Kenya pour comprendre comment ce sujet de mémoire va se structurer autour de cette aide européenne.

Depuis les années 60, la politique de coopération au développement entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a subi plusieurs transformations majeures. Le Kenya, en tant que membre du groupe ACP, a été influencé par ces accords successifs, notamment les Conventions de Lomé et leur approche du commerce préférentiel.

Les Accords de Yaoundé, conclus en 1963 et renouvelés par la suite, représentent une étape forte de la coopération entre la Communauté Économique Européenne (CEE) et les États Africains Associés et Madagascar (AASM). Selon Langan, ces accords marquent un tournant décisif vers la réciprocité dans les relations commerciales entre la CEE et les AASM. Pendant cette période, des officiels européens ont favorisé une libéralisation tarifaire progressive de la part du groupe AASM, tout en maintenant pour eux un accès préférentiel au marché commun par rapport aux pays en développement non associés. Cependant, cela nécessitait en retour que les exportateurs européens puissent accéder aux marchés des blocs AASM dans le cadre d'arrangements commerciaux réciproques (Langan, 2017 : 122).

La première Convention de Lomé en 1975, entre les pays de la Communauté Économique Européenne (CEE) et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ont privilégié des accords non réciproques. Le but était de promouvoir des échanges plus équitables. La convention permettait aux pays ACP d'exporter la plupart de leurs produits vers la CEE sans droits de douane, à l'exception de certains produits agricoles, favorisant ainsi la croissance économique en donnant à ces pays un accès à de grands marchés sans l'obligation réciproque de réduire les tarifs sur les produits européens. Cela permettait aux pays ACP de protéger leurs secteurs des produits européens (Langan, 2017 : 123).

Les Conventions de Lomé étaient différentes de Yaoundé car il y avait un système de stabilisation des exportations. Le système de Stabex (Système de stabilisation des recettes d'exportation) a été mis en place pour compenser les pertes de revenus dues aux fluctuations des prix des matières premières. Les pays ACP bénéficiaient également d'un accès préférentiel aux marchés européens pour certains produits comme les produits agricoles (café, thé...). Le système Lomé comprenait également des aides pour le développement économique et social des pays ACP (Keukeleire, S., Delreux, T.; 2022: p 238).

Après les quatre conventions de Lomé, l'Accord de Cotonou a été signé en 2000, renouvelant la coopération entre l'UE et les pays ACP jusqu'en 2020. Cotonou a ajusté l'aide économique en fonction des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le but étant de renforcer la réciprocité pour progressivement intégrer les économies ACP dans l'économie mondiale. Cela se concrétise grâce à un système qui permettait de faciliter les accords de partenariats économiques entre les économies ACP et les pays européens.

C'est dans le cadre de l'accord de Cotonou que l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Kenya a été négocié.

L'accord de partenariat économique entre l'Union européenne (UE) et le Kenya est régi par l'article 207 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) qui attribue à l'UE la compétence exclusive pour la politique commerciale commune. Cela comprend notamment la négociation et la conclusion d'accords commerciaux avec des pays tiers (Commission européenne, 2023). L'article 218 du TFUE décrit la procédure pour la négociation et la conclusion d'accords internationaux : Tout d'abord l'accord doit être approuvé par le Conseil de l'UE, négocié par la Commission européenne, et finalement validé par le Conseil et le Parlement européen. (TFUE, 2024).

L'accord de partenariat économique (APE) signé entre l'Union européenne (UE) et le Kenya le 18 décembre 2023 vise à renforcer les relations commerciales et d'investissement entre les deux entités.

Il a été approuvé par le parlement européen lors de la séance plénière du Jeudi 29 Février 2024 et a été soutenu par 366 voix (86 contre et 56 abstentions).

Cet accord est considéré comme le plus ambitieux conclu entre l'UE et un pays en développement, notamment en termes de dispositions de durabilité telles que la protection du

climat, l'environnement, les droits des travailleurs, et l'égalité entre les hommes et les femmes (Représentation en France , 2023).

L'accord offre un accès au marché de l'UE sans droits de douane ni quotas pour toutes les exportations kenyanes, promettant ainsi de créer davantage d'opportunités pour les entreprises et les exportateurs du Kenya. En outre, il est prévu d'ouvrir progressivement le marché kenyan aux importations en provenance de l'UE à hauteur de 82.6% d'ici 15 ans. (Toute l'Europe, 2024). Avec des échanges de 3,3 milliards d'euros, l'UE est le deuxième partenaire commercial du Kenya derrière la Chine (Toute l'Europe, 2024). Les importations s'élèvent déjà à 1,2 milliards d'euros, les légumes et les fleurs comme les roses vendues au Pays-Bas sont dans les plus grosses importations. (Toute l'Europe, 2024).

L'accord de partenariat aborde la thématique du développement durable et notamment du développement des énergies renouvelables. La DG TRADE souligne dans l'accord que le Kenya est déjà un leader dans la production d'énergie géothermique, avec des projets tels que la centrale géothermique de Olkaria, qui contribue à l'approvisionnement énergétique national (DG TRADE, 2023).

### **Engagements énergétiques dans l'accord**

L'accord de partenariat comprend l'accès à la technologie et aux financements pour les projets d'énergies renouvelables. Pour l'accès à la technologie, l'importation d'équipements propres est mentionnée par la DG TRADE tels que des panneaux solaires et des éoliennes, à des tarifs douaniers réduits. Le but est évidemment d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique kenyan en favorisant des technologies européennes (DG TRADE, 2023).

Cependant, malgré l'accord, le manque d'expertise et de financement pour les projets d'énergies renouvelables demeure un problème dans les pays ACP. Ce type d'accord offre des opportunités économiques mais pour développer des compétences locales, des programmes de formations doivent également être mise en place par les autorités. Il est également important de collaborer avec d'autres partenaires internationaux que l'UE pour augmenter les financements de ces projets qui nécessitent des investissements élevés (Ochieng, 2022).

L'accord aura des conséquences sur la politique énergétique du pays. Des chercheurs suggèrent que l'ouverture du marché pourrait également encourager une plus grande dépendance aux technologies importées, ce qui pourrait freiner le développement d'une industrie locale de fabrication d'équipements d'énergie renouvelable (Wamwangi, 2021).

Le Kenya, étant un pays à revenu intermédiaire et non classé parmi les "pays les moins avancés", a dû initier des pourparlers individuels avec Bruxelles, aboutissant à cet accord historique. Toutefois, les autres membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) sont encouragés à rejoindre cet accord, laissant la porte ouverte à une intégration régionale plus large (La Croix, 2023).

### **Aide publique au développement entre l'Union européenne et le Kenya**

Il est important de faire la distinction entre l'aide au développement proposée par l'Union européenne et les accords de libre-échange. Ces deux éléments, bien que fonctionnant de manière distincte, ont le potentiel de soutenir significativement le développement des énergies renouvelables. L'aide au développement est encadrée par des accords tels que les Accords de Cotonou, en vigueur depuis 2000, qui ont été remplacés par les Accords de Samoa en novembre 2023. Ces accords constituent la base juridique des relations entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) (European Commission, 2023).

L'instrument financier qui soutenait cette coopération au développement était le Fonds Européen de Développement (FED) jusqu'en 2020. Depuis 2021, le nouveau cadre financier est le NDICI (Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale), qui cible en partie le renforcement des capacités et le financement direct des projets visant à améliorer la durabilité et à incorporer des technologies innovantes dans le secteur de l'énergie (European Commission, 2021).

L'aide au développement est mise en œuvre dans le cadre d'une approche « Team Europe », regroupant des pays comme l'Allemagne, l'Italie, la France, la Suède, le Portugal, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, la Slovaquie, l'Irlande et l'Autriche, soutenus financièrement par la Banque européenne d'investissement (EEAS, 2022). Le montant total de l'aide de l'Union européenne pour le Kenya pour la période 2021-2027 s'élève à 3 448 700 000 euros. Les quatre objectifs principaux de cette aide sont la responsabilité et la gouvernance, la création d'infrastructures durables, la création d'emplois, et le renforcement de la résilience (EEAS, 2022).

Tous ces efforts s'inscrivent dans le respect du Pacte Vert, qui vise la neutralité carbone d'ici 2050. Deux programmes pluriannuels existent pour les projets soutenus par l'Union européenne au Kenya : celui de 2014 à 2020 et le nouveau programme allant de 2021 à 2027. Analyser ces

deux programmes permet de comprendre les évolutions dans le développement des énergies renouvelables au Kenya, tant à travers l'aide au développement que par le biais de l'accord de libre-échange.

## **Partie I : Les nouveaux instruments de l'Union européenne pour renforcer son influence économique et énergétique au Kenya**

### **1.1 Le nouvel accord de partenariat économique (APE) UE-Kenya : un levier pour la transition énergétique**

Dans un premier temps, l'Union européenne a mis en place différents outils pour diversifier ses échanges en termes d'énergies renouvelables avec le Kenya et tenter de renforcer l'économie locale kényane. L'Union européenne et le Kenya ont ratifié un nouvel accord de libre-échange, entré en vigueur le 1er juillet 2024. Celui-ci remplace l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays d'Afrique de l'Est, qui n'est jamais réellement entré en vigueur, car il n'a pas été ratifié par tous les pays. Le Kenya bénéficiait alors d'un accès préférentiel unilatéral via l'initiative "Everything but arms", qui a été remplacé par ce nouvel accord de libre-échange. Dans cette première partie, il conviendra d'analyser comment l'accord peut renforcer le développement des énergies renouvelables dans ce pays et de quelle manière cela affecte le développement économique local.

L'accord, dans son annexe V sur le commerce et le changement climatique, prévoit de "faciliter la levée des obstacles au commerce et à l'investissement dans les biens et services particulièrement pertinents pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, tels que les énergies renouvelables et les produits et services à haute efficacité énergétique." Il encourage également "le dialogue politique et la coopération en lien avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment sur les moyens de promouvoir la résilience climatique, les énergies renouvelables, les technologies bas carbone, l'efficacité énergétique, la mise en place de mécanismes de tarification du carbone, y compris les systèmes d'échange de quotas

d'émission, le transport durable, le développement d'infrastructures durables et résilientes au climat, ainsi que le suivi des émissions" (Union européenne, 2023).

Les énergies renouvelables sont définies par l'Union européenne dans la Directive 2023/2413 du 18 octobre 2023, à l'article 2, point 1, comme "énergie produite à partir de sources renouvelables". Elles incluent l'énergie éolienne, l'énergie solaire (solaire thermique et solaire photovoltaïque), l'énergie géothermique, l'énergie osmotique, l'énergie ambiante, l'énergie marémotrice, houlomotrice et d'autres énergies marines, l'énergie hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz (Union européenne, 2023).

L'énergie nucléaire, quant à elle, est considérée comme une énergie bas carbone et non renouvelable. Elle ne peut pas être considérée comme une énergie renouvelable, car l'énergie nucléaire repose sur l'utilisation de combustibles fissiles, principalement l'uranium, qui sont des ressources finies et non renouvelables (Orano, s.d.). En effet, la taxonomie du 6 juillet 2022, proposée par la Commission européenne pour inclure les activités durables, n'a pas été rejetée par le Parlement européen, bien que de nombreuses critiques aient été émises par les partis de gauche (gauche radicale, écologistes, socio-démocrates). Des pays comme le Luxembourg et l'Autriche se sont opposés à la qualification de l'énergie nucléaire comme énergie verte, menaçant même la Commission européenne d'un procès devant la CJUE (Connaissances des énergies, 2022). Une majorité absolue de 353 voix était nécessaire pour rejeter cette proposition de la Commission : 328 ont voté contre, 278 en faveur, et il y a eu 33 abstentions (Parlement européen, 2022). Cette taxonomie vise donc à stimuler les investissements privés dans ces énergies bas carbone, comme le nucléaire.

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Kenya tire les conséquences de cette taxonomie verte, puisque le nucléaire et l'uranium sont inclus dans l'accord pour supprimer les droits de douane et faciliter les échanges. En effet, il est explicitement mentionné que les réacteurs nucléaires (Euratom) bénéficient de droits de douane à 0 % (Commission européenne, s.d.). L'idée est donc de développer l'énergie nucléaire dans ce pays. Cependant, comme me le confiait Bryan Nyaware, analyste des politiques d'infrastructures à KIPPRA, un think tank kényan, le nucléaire est pour l'instant peu développé, car une crainte du risque d'accident est assez présente dans la population : "I mentioned the nuclear power plant, that the public is not as receptive to us, mostly because people take nuclear energy as being dangerous." De plus, le coût immense des investissements est un frein au développement de cette filière : "The government was working towards the development of a nuclear power station, but that still has

not been implemented because it's expensive" (Bryan Nyaware, communication personnelle, 13 février 2025).

Pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, l'accord de partenariat économique vise également à développer cette filière, car les droits de douane ont été supprimés pour plusieurs matériaux essentiels à la construction de ces infrastructures, notamment les matières premières comme le silicium, le quartz ou la silice, nécessaires à la fabrication des panneaux solaires. On retrouve également l'acier, l'aluminium et le cuivre, qui servent, entre autres, à construire des éoliennes (Commission européenne, s.d.). L'UE est très demandeur de ces matériaux pour produire une énergie décarbonée alors que le marché kenyan reste plus modeste. Toutefois, l'accord de partenariat économique permet également au marché kenyan d'importer des matériaux pour fabriquer ces propres énergies renouvelables (Commission européenne, 2023).

L'accord de partenariat économique a donc pour but de développer les échanges en supprimant les droits de douane pour les matériaux contribuant à la fabrication des énergies renouvelables et des énergies bas carbone, comme le nucléaire. Comme l'ont montré les précédents accords entre l'UE et les pays tiers, l'ouverture au marché européen permet d'augmenter les exportations du pays bénéficiaire et de stimuler la croissance nationale. Le secteur agricole kenyan se tournera davantage vers l'exportation avec l'ouverture à un marché de 450 millions de consommateurs. Les producteurs locaux pourront alors accroître leurs revenus et diversifier leur base d'exportation. Il est tout de même compliqué de prédire les résultats pour l'économie kenyane puisque les résultats du libéralisme sur les pays en voie de développement dépendent de leurs structures internes. En effet, la capacité d'un État à diversifier ses échanges peut dépendre de sa nature : si l'État est un exportateur de matières premières, il est alors plus difficile de diversifier ses échanges (Gaglio, 2017).

## **1.2 Les exceptions à la suppression des droits de douane : un outil de protection du développement énergétique local ?**

Malgré la quasi-suppression des droits de douane pour les échanges entre l'UE et le Kenya, l'accord de partenariat économique adopte un système de libéralisation asymétrique, puisque l'ouverture du marché kenyan aux produits européens sera progressive et pourra durer jusqu'à 25 ans avant une libéralisation totale. En effet, le marché kenyan ne doit pas être submergé par

des produits européens à des prix plus attractifs (Ju, J., Wu, Y., & Zeng, L., 2010). La protection des industries kenyanes est un des défis de cet accord de partenariat, sachant qu'une ouverture trop rapide au marché européen a, par le passé et dans d'autres pays africains, déjà fait disparaître des industries locales. Bien que l'industrie locale soit encore peu développée dans ce domaine, cette mesure vise à anticiper une éventuelle concurrence déloyale. Cela permettra de favoriser la création d'industries proprement kenyanes, comme la société KenGen, entreprise publique qui exploite les nombreuses centrales géothermiques du pays comme celle d'Olkaria (The Guardian, 2024).

En effet, dans les années 1990, le Ghana s'est ouvert aux échanges internationaux en libéralisant son économie. L'industrie de la volaille, qui était jadis importante au Ghana, a quasiment disparu après que les pays européens ont exporté massivement des poulets surgelés à bas prix. L'industrie de la volaille ghanéenne ne s'est jamais relevée. Aujourd'hui, les producteurs étrangers fournissent 90 % du marché en exportant 250 000 tonnes par an (Livingstone, E., & Marks, S., 2020).

De nombreuses études soulignent que les accords de partenariat économique entre l'UE et le Kenya ne doivent pas se faire au détriment du renforcement du commerce intra-africain. Il est d'abord essentiel de consolider le marché régional intra-pays pour avoir une base solide de production, d'échange et de résilience économique. L'ouverture au marché doit être très progressive, l'accord entre l'UE et le Kenya verra la suppression des droits de douane pour les produits les plus sensibles après 25 ans. Ce nouvel accord a tiré des leçons des anciens accords entre l'UE et les pays ACP puisque généralement, le délai de libéralisation était de 10 à 12 ans, un délai jugé trop court par les spécialistes du sujet. Les économies ACP n'avaient pas le temps de se développer et devenir compétitives pour profiter de l'ouverture commerciale. Les spécialistes expliquent également que l'ouverture au marché européen doit être totale pour le Kenya puisque l'augmentation des exportations est un des facteurs qui permettra à l'économie kenyane de s'accroître (Centre africain pour les politiques commerciales, 2005).

Le secteur des énergies renouvelables est bien développé au Kenya, avec 90 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. Des entreprises kenyanes font figure de leaders, comme KenGen qui exploite une grande partie des centrales géothermiques du pays et est financé à 70% par l'Etat. On peut citer également Centum Investment Company Limited, qui participe aux gros projets énergétiques. Ce secteur est tout de même fragile puisque le financement des projets repose massivement sur des entreprises étrangères. On peut citer l'exemple du Akiira

One Geothermal Power Station, situé dans la zone géothermale d'Olkaria qui certes a été soutenu par Centum Investments Comany Limited mais à 37,5% seulement (Centum Investment Company Plc, 2018). Le reste des financements provient d'entreprises américaines et danoises. C'est donc un secteur qui se développe au Kenya mais qui serait difficilement adapté aux demandes sans les financements internationaux.

Cette forme de dépendance pourrait être accrue avec la signature de l'APE. Certaines entreprises voient l'ouverture du marché à la concurrence étrangère comme un potentiel danger. La start-up M-Kopa est un exemple qui prouve l'ingéniosité pour s'adapter aux besoins des populations. M-Kopa déploie des kits solaires qui permettent de fournir de l'électricité par le biais de paiements par SMS. Elle compte 450 000 clients et permet d'apporter de l'électricité dans les zones les plus pauvres. En effet, le système de SMS est associé au système de paiement M-Pesa, cocréé par la même personne, Nick Hughes. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte bancaire pour utiliser M-Pesa et ainsi acheter des crédits journaliers pour l'utilisation des kits solaires M-Kopa (Les Échos, 2021). Bien que fondé au Kenya en 2011, M-Kopa est aujourd'hui une multinationale basée à Londres et qui opère dans plusieurs pays d'Afrique comme l'Ouganda, le Nigeria, le Ghana mais conserve une place importante dans l'économie kenyane. Ces entreprises doivent être protégées contre l'ouverture à la concurrence européenne, qui risque de leur faire perdre des parts de marché.

En effet, les entreprises européennes sont bien présentes au Kenya déjà et dans le reste du monde. On peut citer Alten Energías Renovables (Espagne), ABO Wind (Allemagne) ou Enel Green Power (Italie) qui gère 65,7 GW de capacités renouvelables à travers le monde, soit l'équivalent de 1700% de la capacité installée totale du Kenya qui est de 3,84GW (Enel Green Power, 2025). Ces mastodontes industriels peuvent donc peser une véritable menace sur le développement d'entreprises locales qui n'ont pas les ressources pour les concurrencer.

Également, pour lutter contre ce phénomène de concurrence européenne, l'Union européenne a introduit de nouveaux mécanismes. L'accord rend possible la mise en place de clauses de sauvegarde spéciales permettant au Kenya de réintroduire des droits de douane si une augmentation soudaine des importations européennes est constatée (European Commission, 2023). En effet, à l'article VI, alinéa b, l'accord stipule que ne sont pas comprises dans la suppression des droits de douane les mesures compensatoires, anti-dumping ou de sauvegarde (European Union, 2023).

Les clauses de sauvegarde pour les industries naissantes sont présentes dans les accords de partenariat économique avec les pays ACP, dont le Kenya, afin de protéger les PME kenyanes et éviter la concurrence sur des produits similaires. Cette règle, valable dans les 10 à 20 premières années de l'APE, est mentionnée par l'OMC dans le cadre des accords de libre-échange. Cependant, l'OMC indique également que ces clauses de sauvegarde pour les industries naissantes devraient également exister pour les industries qui n'existent pas encore, ce que ne fait pas l'Union européenne pour protéger les PME kenyanes qui souhaiteraient se lancer dans le domaine des énergies renouvelables (Brondel, 2010).

Il existe également une clause de pénurie, indiquée à l'article XI de l'OMC (anciennement GATT) de 1994 (Brondel, 2010). Cette clause est présente à l'article 19, alinéa 2a, de l'accord entre l'UE et le Kenya et énumère les exceptions à l'interdiction des restrictions quantitatives. Les restrictions quantitatives sont des mesures imposées par les États pour limiter l'importation et l'exportation de produits, ce qui est interdit dans un accord de libre-échange (European Union, 2023).

En cas de pénurie, les restrictions temporaires à l'exportation de produits essentiels sont autorisées par l'alinéa 2b de l'article 19. Concrètement, cela comprend le secteur des énergies renouvelables, puisque l'énergie verte produite au Kenya pourrait, temporairement, ne plus être exportée. La demande kenyane et européenne est en constante augmentation pour des sources d'énergies renouvelables comme l'hydrogène vert, que l'UE veut importer des pays africains comme le Kenya ou la Namibie. Si le Kenya rencontrait des problèmes d'approvisionnement pour sa propre population, alors ces restrictions seraient mises en place (Pouvoirs Afriques, 2021).

L'accord de partenariat économique s'inscrit dans un plan plus large de la Commission européenne, qui est Global Gateway.

### **1.3 L'intégration de l'APE dans la stratégie géopolitique renouvelée de l'UE : le rôle de Global Gateway**

Global Gateway est un projet de l'Union européenne qui vise à investir 300 milliards d'euros sur la période 2021-2027 dans les différents continents, dont l'Afrique, qui recevra 150 milliards d'euros pour développer les infrastructures des différents pays. Le développement des

infrastructures énergétiques fait partie du plan, avec les transports et le numérique. Global Gateway se base également sur le respect des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et la Vision 2030 (Commission européenne, 2021). Parmi les ODD concernés, on retrouve l'ODD 7 sur l'énergie propre et durable, l'ODD 9 sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures, ainsi que l'ODD 13 sur les mesures relatives aux changements climatiques.

Le budget est divisé en plusieurs parties, dont 135 milliards d'euros pour l'aide au développement via le NDICI-GE, qu'il conviendra d'analyser dans une seconde partie. La Banque européenne d'investissement (BEI) contribuera, quant à elle, à hauteur de 100 milliards d'euros, avec 11 milliards d'euros déjà prêtés, dont 39 % dans des projets liés au climat et aux énergies. La BEI utilise des garanties et des prêts pour attirer les investisseurs privés. L'UE investit 3,4 milliards d'euros pour les objectifs climatiques kenyans (Commission européenne, 2023). Parmi les 3,4 milliards d'euros déjà investis, on peut citer le parc éolien du lac Turkana, le plus grand d'Afrique, avec une capacité installée de 310 MW. La BEI a octroyé un prêt de 200 millions d'euros pour ce parc, qui permet de compenser chaque année 700 000 tonnes de dioxyde de carbone (Banque européenne d'investissement, 2019).

#### **1.4 L'hydrogène vert : illustration concrète d'une coopération énergétique stratégique**

Global Gateway vise également à développer des sources d'énergies renouvelables encore peu présentes en Afrique, comme l'hydrogène vert. L'hydrogène est un gaz qui, combiné à l'oxygène, donne de l'eau ; il est possible de le transformer en énergie grâce à la combustion. L'hydrogène est qualifié de vert lorsqu'il est produit à partir de sources d'électricité renouvelable. Il existe également un hydrogène gris, issu de la conversion d'énergies fossiles comme le gaz naturel, et donc non renouvelable (Big média, 2024). La Commission européenne, via Global Gateway, vise à développer cette source d'énergie renouvelable au Kenya ; 12 millions d'euros de subventions seront alloués pour développer les investissements publics et privés (Commission européenne, 2023). Une feuille de route sur le développement de l'hydrogène vert a été adoptée par la Commission pour assurer le suivi des différents projets. Le ministère de l'Énergie kenyan vise à implémenter l'hydrogène vert en deux phases : la première, de 2023 à 2027, a pour but de développer le secteur énergétique local et d'atteindre 150 MW de capacités installées ; la deuxième, de 2028 à 2032, vise à augmenter la capacité jusqu'à 250 MW installés et à pouvoir exporter l'énergie hydrogène produite dans

le pays (Kenya Ministry of Energy and Petroleum, 2023). Le ministère de l'Énergie et du Pétrole insiste sur l'importance de l'hydrogène vert pour l'industrialisation, car cette source d'énergie pourrait jouer un rôle catalyseur en développant toute une chaîne d'acteurs diversifiés et en créant ainsi des emplois locaux. En effet, plus de 48 000 emplois ont été créés chaque année depuis 2021 (Pouvoirs Afrique, 2021).

Global Gateway pourra également inclure des dispositions du Pacte Vert, qui vise la neutralité carbone d'ici 2050 au sein de l'Union européenne. En effet, le plan REPowerEU développe des mesures pour faciliter la production d'hydrogène vert et a pour objectif de produire et d'importer 20 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable d'ici 2030. Dans le cadre de ce plan, Ursula von der Leyen a annoncé la création de la banque européenne de l'hydrogène, qui a pour objectif de mutualiser les demandes d'hydrogène vert des États membres et de faciliter le commerce et la vente. L'importation d'hydrogène vert depuis des pays tiers est aussi un levier évoqué par la Commission pour atteindre l'objectif des 20 millions de tonnes d'ici 2030 (Commission européenne, 2023). Le Kenya est considéré comme l'un des futurs grands producteurs d'Afrique, aux côtés de l'Afrique du Sud et de la Namibie, cette dernière ayant déjà quelques années d'avance.

### **1.5. Une Commission « géopolitique »**

La stratégie de Global Gateway renforce la volonté d'avoir une Union européenne plus politique et plus stratégique. Lors de son discours sur l'État de l'Union en 2021, Ursula von der Leyen a affirmé sa volonté de renforcer la dimension stratégique de la nouvelle Commission. Le plan Global Gateway a été conçu pour étendre l'influence de l'Union européenne dans les pays du Sud Global (von der Leyen, 2021). Cela confirme que l'Union européenne se considère moins comme une puissance normative. Historiquement, l'Union européenne a cherché à influencer ses partenaires en associant des clauses précises à ses accords avec les pays tiers. Par exemple, le respect de la démocratie, des valeurs telles que la liberté, l'égalité, le respect des minorités ou encore des normes climatiques visant à respecter le Pacte Vert et l'objectif de neutralité carbone en 2050. Les pays tiers devaient respecter ces clauses pour pouvoir signer un accord-cadre avec l'UE (Youngs, 2022).

En raison de la complexité des différentes crises que l'UE a affrontées, un réveil géopolitique a été constaté. Le désengagement des États-Unis sous Trump, la montée en puissance de la

Chine en Afrique et au Kenya, ainsi que la guerre en Ukraine, ont fragilisé l'UE, rendant cette dernière plus vulnérable. L'UE doit désormais défendre ses intérêts, et Global Gateway s'inscrit pleinement dans cette dynamique d'une Commission européenne plus géopolitique que jamais (Youngs, 2022).

Au Kenya, le lancement de Global Gateway a principalement été motivé par la volonté de concurrencer la Chine, déjà très présente dans le secteur des infrastructures. En effet, en 2020, la Chine détenait 62,7 % de la dette externe africaine (Biscop, 2022). Comme me l'a confié Bryan Nyaware, analyste au think tank kenyan KIPPRA, la Chine est très active dans le secteur de la construction de routes au Kenya, comme l'atteste la construction de l'une des plus grandes autoroutes du pays reliant Nairobi à Mau Summit pour un montant de 1,3 milliard d'euros (Bryan Nyaware, communication personnelle, 13 février 2025). Cependant, la Chine est moins présente dans le secteur des énergies renouvelables au Kenya, ce qui offre à l'UE une opportunité de renforcer son influence avec Global Gateway (Bryan Nyaware, communication personnelle, 13 février 2025).

Malgré cette stratégie de construire un nouveau type de partenariat, l'initiative Global Gateway est parfois mal comprise dans les pays africains comme au Kenya. Le think tank ECDMP a analysé les politiques mises en place depuis la création de Global Gateway. Le déploiement est jugé trop dispersé, réparti sur beaucoup de pays pour des résultats encore faible.

Beaucoup de projets dits emblématiques ont été décidés sans réelle concertation avec les autorités locales, ce qui pose des questions sur l'appropriation locale. L'UE organise pour autant des sommets comme celui avec l'Union Africaine ou le Global Gateway Forum 2023 pour promouvoir la coopération (Bilal, S., & Teevan, C, 2024). Le renforcement de l'influence au Kenya est donc part d'une stratégie géopolitique globale qui peut être analysé par le réalisme néoclassique au détriment du pouvoir normatif qui était la norme au sein de l'UE.

L'initiative Global Gateway répond à la théorie du réalisme néoclassique en relations internationales. Le réalisme néoclassique explique pourquoi un État ou une entité comme l'Union européenne est motivé à agir par des facteurs externes, mais aussi par des facteurs internes (Rose, 1998). C'est ce qui différencie le réalisme néoclassique du réalisme classique, courant de pensée apparu après la Seconde Guerre mondiale pour s'opposer au libéralisme. Les

réalistes classiques considèrent que les pressions internes sont bien moins influentes que les pressions externes provenant du système anarchique en matière de politique étrangère (Attaher, A. R., & Abdel Salam, O. A., 2015).

La perception de la puissance est également différente entre les auteurs réalistes classiques et néoclassiques : l'Union européenne ne cherche pas forcément à gagner du territoire, mais à accroître son influence, notamment en Afrique et au Kenya. L'auteur néoclassique Fareed Zakaria explique que ce gain d'influence peut se faire par l'augmentation des moyens sur place ou par la multiplication des délégations diplomatiques. L'Union européenne, via ses ambassades, est présente dans 49 pays d'Afrique, dont le Kenya, ce qui prouve sa volonté d'être influente dans cette région du monde (European Union, n.d.).

Les raisons externes qui ont conduit l'Union européenne à mettre en place l'initiative Global Gateway au Kenya sont liées à la compétition géopolitique mondiale, notamment pour influencer le plus possible le développement des pays du Sud, qui possèdent une forte croissance économique ainsi qu'une démographie dynamique par rapport aux pays développés. La Chine, au Kenya, ainsi que la Russie, ont gagné en influence ces dernières décennies sans imposer de normes aux pays tiers, contrairement à l'approche normative traditionnelle de l'Union européenne. La volonté de renforcement de l'influence européenne en Afrique est donc motivée par ces facteurs externes de compétition (Rose, 1998).

Les auteurs du réalisme néoclassique, comme Gideon Rose, soulignent également que des facteurs internes motivent les acteurs à agir de la sorte. Cela relève de la perception des élites au sein de l'UE. En effet, il s'agit de comprendre comment les élites européennes perçoivent la puissance de l'UE et le rôle qu'elle doit jouer sur la scène internationale. Certaines élites peuvent surestimer ou sous-estimer leur puissance selon les néoréalistes. Lorsque Ursula von der Leyen a été nommée présidente de la Commission européenne en 2019, l'Union européenne a pris un tournant stratégique en renforçant son influence dans les pays tiers. Elle s'est ainsi distinguée de la Commission Juncker (2014-2019), qui se concentrait principalement sur les questions économiques et institutionnelles (Bernard, 2024).

Ursula von der Leyen considère qu'avoir une réponse stratégique face au gain d'influence de la Chine au Kenya est une nécessité, comme elle l'a exprimé lors de son discours sur l'état de l'Union, et cela passe notamment par l'initiative Global Gateway en réponse à la Belt and Road Initiative chinoise (von der Leyen, 2021).

L'Union européenne tente donc de renforcer son influence au Kenya avec des nouveaux instruments comme l'accord de partenariat économique ainsi que l'initiative Global Gateway. Les partenariats économiques pour développer le secteur des énergies renouvelables au Kenya ne sont pas la seule source de coopération que l'UE propose. En effet, l'aide publique au développement a toujours aidé un moyen d'aide important avec les pays ACP, ce qui conviendra d'analyser dans une seconde partie dans le prisme de la volonté de développer le secteur économique local.

## **Partie II : L'aide publique au développement comme levier d'action pour le développement économique local**

### **2.1 Le programme multi annuel 2014-2020**

Dans un second temps, l'aide publique au développement a toujours été un des moyens les plus utilisés pour développer les économies des pays ACP. Comme dit dans l'introduction l'aide publique au développement pour le Kenya s'élève à 3 448 700 000 euros pour la période 2021-2027. Les quatre objectifs principaux de cette aide sont la responsabilité et la gouvernance, la création d'infrastructures durables, la création d'emplois, et le renforcement de la résilience (EEAS, 2022). Dans cette partie, il sera question d'analyser comment cette aide se matérialise sur le terrain, quels sont les acteurs bénéficiaires ainsi que les conséquences concrètes de l'appui européen au développement des énergies renouvelables pour le secteur économique local. Il sera également pertinent de mettre en lumière les éventuels dysfonctionnements de cette aide européenne.

Le programme d'aide publique au développement est établi sur une période de six ans. Il conviendra d'analyser les résultats obtenus sur la période 2014-2020 pour ensuite rendre compte de l'aide européenne et de ses nouveaux instruments pour essayer de renforcer sa coopération avec le Kenya.

Le programme d'aide publique au développement de 2014 à 2020 avait inscrit l'objectif du développement durable dans son programme. En effet, il y avait trois objectifs majeurs : infrastructures durables ; gouvernance, état de droit, sécurité ; agriculture et résilience.

Le volet infrastructures durables comportaient l'énergie, le transport et l'eau. Le montant total alloué était de 435 millions d'euros pour la période 2014-2020 (EEAS, 2022). Cette somme provient du onzième fonds européen de développement (FED). LE 11<sup>ème</sup> fonds européen de

développement (FED) était un instrument financier de l'UE destiné à financer la coopération au développement dans les pays ACP. Il était encore en vigueur sur la période 2014-2020.

Le FED était financé directement par les Etats membres donc hors budget ordinaire de l'UE. Il était cependant géré conjointement par la Commission européenne, le SEAE et les délégations de l'Union européenne. Il a alloué des fonds par des programmes indicatifs nationaux (PIN) donc pour chaque pays comme le Kenya, par des programmes indicatifs régionaux (regroupements de pays) et également par instrument thématique. Le changement climatique et la migration était souvent représenté dans ces causes jugées importantes par les pays européens (Cour des comptes européenne, 2020).

Cependant, le FED a été remplacé par le NDICI en 2021 et ce pour plusieurs raisons. Etant donné que le FED était indépendant du budget général de l'UE, il y avait une fragmentation des instruments de coopération au développement. Cette séparation a compliqué la coordination avec la politique étrangère et commerciale de l'UE (Parlement européen, 2014). Il y avait aussi un manque de coordination avec les subventions déjà accordé par d'autres institutions financières importantes comme la Banque Mondiale, le FMI, l'Allemagne (GIZ), la Chine ou les agences des Nations Unies. Concrètement, pendant la période 2014-2020, l'UE avait choisi ses secteurs prioritaires sans tenir compte de la répartition déjà présente. Il y a eu des chevauchements de projets notamment sur le thème agricole alors que certaines industries ont été laissés de côté comme l'industrie manufacturière qui est pourtant importante pour développer le tissu économique local (Cour des Comptes européennes, 2020).

De plus, le contrôle démocratique de cet instrument n'était pas évident puisque cela échappait au parlement européen, le PE n'avait qu'un rôle consultatif pour décider du montant alloué à chaque programme national (Parlement européen, 2014).

Malgré les promesses de proposer des aides en attente avec les demandes au Kenya, ce sont bien souvent les délégations de l'UE qui décidaient unilatéralement des actions à prendre. La gouvernance était jugée technocratique, ce qui a par plusieurs fois posé des problèmes sur le terrain (ECDPM, 2015). Selon le rapport spécial 14/2020 de la Cour des Comptes européennes, environ 90% du budget du 11<sup>ème</sup> FED alloués au Kenya ont été décidé à l'aide d'une formule commune pour tout les pays ACP, sans évaluation spécifique des besoins nécessaires sur place. Cette approche a conduit à une répartition des fonds entre de nombreux domaines, sans justifier de pourquoi ils étaient nécessaires pour remplir les ODD de l'ONU (Cour des Comptes européennes, 2020).

De même, la lourdeur administrative dû à la complexité des différents programmes du FED ont fait prendre du retard à de nombreux projets, ce qui a affecté leur efficacité (Coordination SUD, 2014). La Cour des Comptes européennes soulignent que certains projets dans les comtés semi-aride du Nord ont été lancé tardivement ou revu à la baisse. On peut citer l'exemple du RIDEP, le projet d'appui au développement des infrastructures dans les zones rurales. Le but était d'accélérer l'électrification dans les zones rurales du nord du pays. Ce programme était financé par le 11<sup>ème</sup> FED et la Banque Africaine de développement à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros. Le projet a connu d'important retard (environ 2 ans) notamment à cause de la procédure de passation de marchés longues et rigides, et le délai de validation des appels d'offres qui s'est éterniser. Cela a affaibli la visibilité de l'Union européenne et décourager certains partenaires locaux (Cour des Comptes européennes, 2020).

Cependant, il est nécessaire de montrer que le programme de 2014 à 2020 a permis de construire des projets énergétiques majeurs pour le pays dont l'utilisation est parfaitement intégrée au système énergétique kenyan. Le plus gros investissement privé du pays, le parc éolien du lac Turkana et ses 310 MW de production électrique a reçu l'aide de la Banque européenne d'investissement comme dit précédemment, mais également de l'aide publique au développement avec 25 millions d'euros accordés. Le projet a coûté un peu plus de 500 millions d'euros au total et permet de fournir 15 % de l'électricité du pays (European External Action Service, n.d.).

On peut également citer le projet « Last Mile Connectivity Program » (LMCP) lancé en 2015, qui avait pour but de fournir un accès à l'électricité pour tous les ménages kenyans, en particulier dans les zones rurales à horizon 2020. L'Union européenne avait financé le projet avec des agences de développement des États membres comme l'Agence française de développement (AFD) ou la Banque africaine de développement. Le budget estimé était de 500 millions de dollars. La 1<sup>re</sup> phase de 2015 à 2018 avait pour but de raccorder 1,5 million de foyers aux lignes existantes du réseau national. Cela passait par une subvention aux ménages vivant à moins de 600 mètres d'un transformateur électrique pour pouvoir les connecter au réseau. La 2<sup>e</sup> phase du projet s'est étendue de 2018 à 2020 pour étendre le réseau électrique dans les comtés les plus pauvres du nord et de l'est du pays. La création de transformateurs électriques a permis d'électrifier les écoles, hôpitaux de la région. Ce seraient 10 000 écoles et soins de santé qui auraient bénéficié du LMCP, ainsi que 3,1 millions de ménages sur la période 2015-2020 (Inclusive Infrastructures, n.d). Selon la Rural Electrification and Renewable Energy Corporation, le taux d'électrification au Kenya est passé de 29 % en 2013 à plus de 75

% en 2021. La dernière phase post 2020 était vouée à couvrir les zones hors réseau avec des solutions alternatives comme les kits solaires M-Kopa, présentés dans la première partie de ce travail de recherche (African Development Bank, 2019). La dernière phase est principalement soutenue par le nouveau programme pluriannuel d'aide au développement au Kenya adopté par la Commission européenne sur la période 2021-2027.

Certains de ces projets ont pourtant posé des problèmes que l'Union européenne n'avait pas imaginés, ce qui a légitimé les accusations de bureaucratie de la délégation de l'UE au Kenya. Le parc éolien du Turkana a suscité des controverses pendant sa construction que les autorités locales et l'Union européenne n'avaient pas bien identifiées, preuve que l'aide publique au développement sur la période 2014-2020 n'avait parfois pas bien ciblé les attentes locales. En 2014, au début de la construction, le consortium européen LTWP qui était chargé des travaux a reçu l'autorisation du gouvernement kenyan pour défricher les terres du lac Turkana. Le problème étant que des tribus autochtones n'ont pas été consultées et des personnes ont été déplacées, comme c'est le cas pour le village de Sarima où 1 180 personnes ont dû déménager. Elles ont été compensées de 13 000 shillings kenyans, l'équivalent de 113 euros, montant jugé insuffisant par le Forum intertribal des terres des peuples autochtones de Sarima, représentant des autochtones dans cette région depuis 2015 (Manyara, D., 2016). Le 11e FED pour soutenir le développement des énergies renouvelables au Kenya a permis de faire sortir de terre d'importants projets qui ont renforcé l'électrification du pays tout en décarbonant l'énergie. Cependant, les nombreux risques ont fait évoluer les attentes et c'est ce que l'UE a voulu démontrer dans son programme pluriannuel de 2021 à 2027 qu'il faudra analyser.

## **2.2 Le programme 2021-2027**

Le programme 2021-2027 vise à corriger les imperfections du précédent et s'adapter plus aux besoins locaux au Kenya. Il s'aligne également sur la doctrine Vision 2030 adoptée en 2008 par le président Kibaki. Les attentes des États membres ont nettement évolué ces dernières années sur l'aide qui doit être fournie aux pays ACP. Les États membres sont confrontés à des contraintes budgétaires croissantes après les différentes crises comme le COVID et l'invasion russe en Ukraine, qui a fait augmenter les budgets énergétiques dans toute l'Europe. Ces crises ont eu un effet direct

sur l'aide publique au développement, qui doit être de 0,7 % du PIB selon l'OCDE, ce qui est très rarement respecté par les États (European Commission, 2019). Pour se réadapter à la situation actuelle, l'aide publique au développement est en pleine mutation. Les partenariats publics-privés se multiplient pour financer des projets d'énergies renouvelables au Kenya. Global Gateway intègre cette nouvelle dimension à travers le blending.

### **2.3 L'instrument de blending comme outil pour diversifier les financements**

Le blending, ou financement mixte, permet d'intégrer des fonds publics d'aide au développement avec des fonds privés ou des prêts concessionnels (avec un faible taux d'intérêt). Cela permet de mobiliser une somme plus conséquente pour financer les projets onéreux de développement d'infrastructures durables au Kenya. Les financements supplémentaires peuvent être levés par le soutien des institutions financières de développement (AFD, BEI...), de banques commerciales ou d'investisseurs privés (European Commission, 2019).

Le blending peut prendre différentes formes, c'est pourquoi il n'existe pas de définition unique. Cependant, on retrouve trois caractéristiques communes à cet instrument :

- « Leverage » : l'utilisation de financements publics pour attirer des capitaux privés ;
- « Impact » : des investissements générant un progrès social, environnemental et économique ;
- « Returns » : des rendements pour les investisseurs privés conformes aux attentes du marché en fonction des risques perçus (World Economic Forum, 2015).

L'Union européenne contribue au blending en accordant des subventions à l'investissement des entreprises privées ou par une bonification des taux d'intérêt. Le soutien peut également passer par le capital à risque, afin d'attirer des financements supplémentaires.

La Commission européenne a établi plusieurs principes pour évaluer l'utilité d'une initiative de financement mixte (Buhl-Nielsen E. et al., 2016).

Premièrement, le financement est jugé efficace si la subvention accordée par la Commission européenne a permis de lever des fonds supplémentaires qui n'auraient pas pu l'être auparavant.

Par ailleurs, la notion d'alignement permet de vérifier si les projets soutenus sont cohérents avec l'agenda politique de l'Union européenne. À ce titre, les projets d'énergies renouvelables doivent être en conformité avec le programme pluriannuel au Kenya pour la période 2021-2027.

De plus, la Commission européenne a identifié l'appropriation comme une notion clé pour évaluer l'efficacité d'une mesure de blending. Cela signifie que les acteurs du secteur public local (gouvernement, comtés, etc.) ainsi que ceux du secteur privé sont impliqués dans la mise en œuvre des projets et que leur participation apporte une véritable valeur ajoutée.

En outre, un effet de levier politique doit être constaté après une initiative de financement mixte : les bailleurs (UE et États membres) doivent avoir un impact renforcé et un rôle accru dans la coordination d'une vision stratégique des objectifs environnementaux à moyen et long terme.

Enfin, la Commission européenne estime que le blending doit également contribuer à renforcer la visibilité de l'UE dans les pays ACP, et lui permettre de concurrencer des acteurs globaux tels que la Chine (Buhl-Nielsen E. et al., 2016).

L'instrument de blending permet donc de lever des fonds plus importants et d'accélérer la transition énergétique du pays. Les gros projets se sont multipliés ces dernières années pour atteindre l'objectif du 100 % renouvelable en 2030. On analysera un exemple de projets renouvelables au Kenya pour comprendre le fonctionnement du blending dans un cas précis, ainsi que les éventuelles retombées sur l'économie locale.

#### **2.4 La centrale géothermique d'Olkaria : un exemple du financement via l'outil de blending**

Le projet géothermique d'Olkaria, situé dans le parc national de Hell's Gate (comté de Nakuru), est l'un des plus anciens et importants d'Afrique. Sa construction s'est étalée sur plusieurs décennies et il a été souvent agrandi. Olkaria I est sorti de terre en 1981 et avait une puissance de 15 MW. Aujourd'hui, il existe cinq centres Olkaria avec une puissance totale de 817,4 MW. Olkaria I est régulièrement agrandi et l'Union européenne participe au financement via la

méthode du blending. Pour la construction de l'unité 6 d'Olkaria I en 2022, la Banque européenne d'investissement a accordé un prêt d'environ 72 millions d'euros avec un taux très bas et l'idée d'un remboursement à long terme (entre 25 et 30 ans). Le gouvernement kényan et la société KenGen, qui exploite la centrale, pourront bénéficier de nouveaux équipements et infrastructures grâce à ce prêt. En complément de ce prêt à faible taux d'intérêt, la centrale géothermique d'Olkaria bénéficie de subventions d'environ 43 millions d'euros directement financées par le NDICI. Ces subventions visent à réduire le coût total du prêt, mais aussi à renforcer les infrastructures et à réaliser des études énergétiques sur les unités existantes. L'Agence française de développement a complété le blending avec un apport d'environ 40 millions d'euros sous la forme d'un prêt à long terme avec un faible taux d'intérêt, similaire à celui de la BEI. L'unité 6 a apporté une capacité supplémentaire de 83,3 MW à Olkaria I (Banque européenne d'investissement, 2021).

Le projet de construction de l'unité 6 d'Olkaria I a permis de créer des emplois. La société ayant été choisie par KenGen pour la construction était CSI Energy Group. Il s'agit d'une multinationale panafricaine créée en 1978. Elle opère dans douze pays africains, dont le Kenya, et son siège social est basé à l'île Maurice. Elle est spécialisée dans le développement énergétique et les projets de construction de ces derniers (CSI Energy Group, 2025).

Pour la bonne réalisation de l'unité 6 de la centrale géothermique, CSI Energy Group a permis la création de 500 emplois et a bénéficié à 2 000 personnes par des collaborations avec la multinationale (Biz Watch Kenya, 2024).

Néanmoins, il s'agit de grosses entreprises qui ont souvent accès aux appels d'offres des grands projets d'énergies renouvelables, et ce, peu importe la région du monde. Étant donné la complexité de la réalisation de ces méga structures, les entreprises doivent avoir un savoir-faire et un nombre d'employés conséquent pour répondre aux demandes européennes de subventions ou de prêts.

Le blending accentue cet effet puisque les projets soutenus au Kenya sont souvent importants, comme le projet de la centrale géothermique Olkaria ou le parc éolien du lac Turkana cité précédemment.

C'est pour cela que la Commission européenne, via l'outil classique d'aide publique au développement, tente de faire évoluer cette tendance dans son programme pluriannuel 2021-2027.

## 2.5 La nécessité du soutien aux petites et moyennes entreprises (PME)

En effet, le soutien aux petites entreprises a fait partie des priorités de la commissaire européenne Jutta Urpilainen. L'objectif affiché était de renforcer les capacités des entrepreneurs locaux, en particulier les jeunes et les femmes dans l'agriculture. Le programme AgriBiz a permis la création de 20 000 emplois au Kenya. Le forum organisé par l'UE au Kenya a permis de renforcer la coopération entre les entrepreneurs de micro, petites et moyennes entreprises. 19 millions d'euros ont été alloués à ce programme soutenu par la Commission européenne et le Danemark (European Commission, 2023). D'autres organismes ont permis de soutenir les entrepreneurs locaux dans le développement des programmes d'énergies renouvelables. On peut citer l'exemple de Widu Kenya, dont la coordinatrice est Frida Kibubo, que j'ai eu la chance d'interroger. Widu a été créé par le ministère de la Coopération au développement allemand en 2019 et reçoit un soutien financier de l'Union européenne. Widu propose différents programmes, dont les initiatives locales qui sont réservées à des sujets spécifiques. Widu Kenya a lancé la *Green Local Initiative*, qui avait pour but de soutenir les entreprises de moins de 20 employés, soit des petites ou microentreprises. Widu Kenya a permis de financer 61 projets depuis 2019. Frida Kibubo m'a fait part de l'exemple d'un jeune ingénieur qui construit des panneaux solaires sur le toit des maisons dans l'Ouest du pays. Ces panneaux solaires permettent aux petites entreprises locales d'avoir un meilleur accès à l'électricité. Cela a pu améliorer le niveau de vie d'une partie de ce comté : "And it really affected a lot of people and improved their livelihoods as well" (Kibubo, F., communication personnelle, 2025).

Ce type de soutien aux micro-entreprises locales permet d'être certain que le secteur économique local et que des Kenyans soient employés dans le processus de décarbonation du pays. Cependant, Frida Kibubo souligne que ce type de financement est assez rare et que la compétition est rude pour y avoir accès : « For example, Green Call has got over 200 applications. It's over 200 in two weeks and we had to close the platform because we were receiving so many applications, and we didn't have the capacity or the funding to fund everything. So, we had to close the platform within two weeks of advertising.

Les financements sont manquants dans certains projets et il est difficile pour les entrepreneurs de mettre en pratique leurs idées.

« And sometimes those who would want to borrow from banks do not have the eligibility to get a bank loan. So, the biggest challenge for micro and small businesses is access to finance. » En pratique, 85 % des entrepreneurs doivent auto-financer leur projet, car les subventions sont plutôt rares (Kibubo, F., communication personnelle, 2025).

La volonté de l'Union européenne de financer les petits entrepreneurs est une cause intéressante qui, cependant, nécessite des financements massifs étant donné la multitude d'acteurs voulant faire partie de la décarbonation du pays. En effet, ceci pose une double contrainte : d'une part, la faiblesse des moyens alloués pour les entrepreneurs par rapport à leurs besoins réels ; d'autre part, la nécessité de coordonner une multitude d'acteurs vers le même objectif de décarbonation du pays. Les aides publiques au financement ne venant pas que de l'UE, cela rend la chose encore plus complexe (European Court of Auditors, 2020).

L'aide publique au développement et le soutien aux acteurs locaux n'a pas qu'un objectif de développement, même s'il reste majeur.

## **2.6 La volonté d'influencer l'aide au Kenya : le rôle du pouvoir normatif au sein des politiques de l'UE**

L'aide publique au développement s'est toujours inscrit dans un cadre particulier ou l'idée était de faire proliférer les normes européennes en dehors des frontières. Le pouvoir normatif européen est visible dans la coopération entre l'UE et le Kenya et ceux à travers plusieurs raisons qu'il s'agira d'analyser.

Concrètement, l'UE pouvait suspendre ou réduire l'aide à un pays ACP si ces principes fondamentaux étaient violés (clause de conditionnalité politique). Ces clauses étaient présentes à l'article 9. Ces conditionnalités étaient soumises à des dialogues politiques réguliers pour vérifier le respect de ces valeurs jugées primordiales par l'Union européenne. Cette exportation de normes et valeurs dans l'aide au développement a permis à l'UE d'avoir un rôle stratégique dans les politiques des pays ACP, notamment au Kenya. En effet, le Kenya a été soumis à ces conditionnalités politiques lors des violences et des allégations de fraudes lors des élections de 2007, qui ont vu élire Mwai Kibaki.

L'UE a alors suspendu une partie de son aide bilatérale tout en maintenant une partie sur l'aide humanitaire, ce qui a permis de maintenir une pression sur les autorités. Cela correspond à la logique de pouvoir normatif, où l'aide est utilisée comme un levier pour encourager la conformité aux valeurs démocratiques sans pour autant couper définitivement les liens avec le pays (Cartens, 2008).

Pour ce qui est de la lutte contre le changement climatique au Kenya, l'UE a, au fur et à mesure, fait part de ses objectifs et a usé du pouvoir normatif pour mettre en place des conditionnalités et objectifs climatiques. En 2005, la convention de Cotonou a été révisée une première fois pour intégrer des clauses sur le climat. Cela a permis à l'UE de financer la transition énergétique du pays. À l'époque, il s'agissait d'un projet pour la gestion des ressources en eau du pays. Un projet vital pour le Kenya, qui était donc aidé par l'UE si les conditionnalités politiques étaient respectées (European Commission, 2005).

La seconde révision de l'accord de Cotonou en 2010 a appuyé sur la nécessité de coopérer contre le changement climatique avec des thèmes comme la résilience climatique, la gestion durable des ressources et le développement des énergies renouvelables qui y figurent pour la première fois (European Commission, 2010). Cette seconde révision a donc encouragé de nouveaux projets de développement d'une énergie décarbonée au Kenya.

On peut citer l'exemple d'un projet mené par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 30 millions d'euros et soutenu par l'Union européenne en 2010. Ce projet visait à encourager les banques kenyanes à soutenir davantage le développement des énergies renouvelables ou la réduction de la consommation énergétique dans les industries agroalimentaires du pays. Ce projet était basé sur deux composantes : la première avait pour but de créer une ligne de crédit ouverte aux banques de Nairobi pour financer les énergies renouvelables soit pour de l'autoconsommation, soit pour une connexion à un réseau électrique. La Cooperative Bank a été la première à signer un accord avec l'AFD. La seconde composante du projet était une assistance technique visant à soutenir les projets d'énergie renouvelable, qui sont souvent complexes et nécessitent une certaine expertise. Le projet visait également à développer les compétences techniques locales, preuve de la volonté des États membres et de l'UE d'influer durablement sur la lutte contre le changement climatique dans le pays (Agence Française de Développement, 2010).

En 2019, le Pacte vert a accéléré la coopération entre l'UE et les pays ACP sur le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique. En effet, le Pacte vert ne se limite pas au territoire européen, il influence fortement la manière dont l'UE conçoit son aide publique au développement, en l'alignant sur des objectifs climatiques globaux. Le Pacte vert inclut un pilier externe nommé Green Deal diplomacy, incitant l'UE à exporter ses normes environnementales et à conditionner ses financements extérieurs au respect du principe de durabilité (European Commission, 2019). Cela concerne le développement des énergies renouvelables, l'adaptation, l'atténuation du changement climatique et la gouvernance environnementale.

La Green Deal diplomacy a permis de faire évoluer les relations entre l'UE et le Kenya puisqu'un dialogue stratégique a été lancé par la DG INTPA en 2021 pour faire évoluer la coopération dans le respect des valeurs désignées par le Pacte Vert. Le dialogue stratégique bilatéral avait également permis d'entamer les négociations pour le futur accord de partenariat économique signé deux ans plus tard (European Commission, 2021).

L'aide publique au développement a donc différents objectifs et a su évoluer au cours des dernières décennies avec des engagements importants comme le Pacte Vert ou le soutien renforcé au développement du secteur économique local. Cependant, tout comme les accords de partenariat économique, l'aide publique au développement vers le Kenya est menacée par la concurrence étrangère et notamment chinoise en Afrique de l'Est. Il s'agira d'analyser cette montée en puissance de la Chine et les conséquences sur l'aide publique au développement européenne ainsi que pour les populations locales.

### **Partie III : La diversification de l'aide internationale au Kenya : la « cannibalisation » des ressources au dépend du secteur économique local**

#### **3.1 La place de la Chine dans le développement des énergies renouvelables**

Dans un troisième temps, l'Union européenne n'est plus le seul investisseur et acteur principal en Afrique de l'Est. La Chine a considérablement renforcé sa présence au Kenya, et ce, depuis que Xi Jinping est devenu le chef du Parti communiste en 2013. Le leader chinois a entrepris l'un des projets les plus ambitieux pour étendre l'influence chinoise au-delà de ses frontières internes. La Belt and Road Initiative est un projet qui vise à développer les infrastructures pour connecter les continents africain, européen et asiatique. La BRI est composée de deux axes : l'un est terrestre pour relier l'Europe et l'Asie, et l'autre est maritime pour relier l'Asie et l'Afrique via des infrastructures durables.

En 2020, environ un tiers des infrastructures énergétiques de plus de 50 millions de dollars construites en Afrique étaient réalisées par des Chinois (Vines, 2022). L'exemple le plus parlant pour évoquer cette mainmise chinoise sur la construction d'infrastructures est celui du siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie. Cette tour de 99,9 mètres, symbolisant la date du nouveau nom de l'Union africaine, anciennement l'Organisation de l'unité africaine, a été construite par la China State Construction Engineering Corporation à hauteur de 200 millions de dollars (China Daily, 2014).

Le Kenya a été considéré par le régime chinois comme la porte d'entrée de la BRI en Afrique de l'Est, et ce pour plusieurs raisons : Dans un premier temps, le Kenya a une géographie avantageuse puisqu'il possède un accès important à l'océan Indien et permet de desservir les pays enclavés tels que l'Ouganda, le Soudan du Sud ou l'Éthiopie. La Chine a donc financé certaines infrastructures du port de Mombasa qui permettent de desservir de nombreux pays enclavés. La ligne de chemin de fer de Mombasa à Nairobi, de 472 km, est la plus chère de l'histoire du pays avec un montant de 3,6 milliards de dollars. La banque publique chinoise (Exim Bank of China) a octroyé un prêt à hauteur de 90 % du montant total (Portail de l'Intelligence économique, 2021).

La Chine est également intéressée par le Kenya, car les autorités pensent que la démographie est avantageuse, voire un « pionnier démographique ». La population présente des caractéristiques favorables à un développement futur. C'est un pays jeune et, contrairement aux autres pays de la communauté d'Afrique de l'Est, la population a plus accès à l'éducation. L'égalité des genres, l'âge moyen au mariage plus tardif que dans la moyenne des autres pays, permettent des opportunités économiques plus intéressantes pour la Chine (Johnston, L., & Onjala, J., 2022).

La différence majeure entre le modèle de développement chinois et européen réside dans les conditionnalités politiques couplées aux différentes subventions. Comme vu précédemment, l'UE accorde au Kenya de l'aide pour le développement des infrastructures énergétiques sous la condition du respect de valeurs telles que la démocratie, le respect des droits de l'homme, la volonté de décarboner son énergie pour réduire l'empreinte carbone du pays. La Chine a opté pour un modèle plus pragmatique qui consiste à ne pas se soucier de la manière dont la politique est menée dans les pays ACP. Xi Jinping a détaillé cette idée de stratégie de ne pas regarder ce qui se passe au Kenya ou ailleurs lors du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) de 2018.

La stratégie des « cinq non » encapsule l'approche chinoise vis-à-vis de l'aide internationale. Ces cinq principes sont respectivement :

La non-ingérence dans le choix du modèle de développement du Kenya, le régime chinois ne peut influencer sur le modèle politique voulu au Kenya, qu'il soit démocratique aujourd'hui ou autoritaire demain. Cela permet à la Chine de maintenir de bonnes relations avec des régimes

hétérogènes (Gilpin, S. I., 2020).

Deuxièmement, la non-ingérence dans les affaires intérieures du pays. La Chine ne conditionne pas son aide financière au respect de certaines normes ou valeurs comme le respect des minorités ou des droits de l'homme.

Troisièmement, la Chine ne veut pas imposer sa volonté aux autres, c'est-à-dire qu'elle veut se positionner en tant que partenaire d'égal à égal, et éviter une forme de néocolonialisme.

Quatrièmement, ne pas attacher de conditions politiques à l'aide étrangère : la Chine n'est pas intéressée à l'idée d'exiger aux pays ACP des réformes politiques internes comme le demande parfois l'UE.

Dernièrement, l'État chinois ne recherche pas d'intérêts politiques dans les investissements et financements. La Chine insiste pour que ces financements ne soient pas motivés par des objectifs politiques ou idéologiques (Gilpin, S. I., 2020).

La stratégie des cinq non est toutefois contestable : la véracité des propos des officiels chinois peut être remise en question pour plusieurs raisons qu'il s'agira d'analyser un peu plus tard.

Néanmoins, la conception chinoise de l'aide internationale a su trouver un certain succès parmi ses partenaires, notamment en Afrique de l'Est, et au Kenya plus particulièrement, où le pays, après avoir investi dans des infrastructures de transport, développe des projets énergétiques. C'est ce que me confiait Brian Nyaware, analyste des politiques au Département des infrastructures et des services économiques à KIPPRA : "There are projects that the Chinese government is helping Kenya develop, most of them being in the road sector. A few are in the energy sector as well, but most of them are in the transport sector. An example being the development of infrastructure, such as we have a major highway that was developed with the help of the Chinese government. So, those are, yes, so mostly it's on transport, but we have bits and pieces on energy".

Comme projet énergétique développé par la Chine au Kenya, on peut citer l'exemple de la centrale géothermique de Sosian, située dans la vallée du Rift. Elle a été à 100 % conçue, construite et financée par le groupe Kaishan et mise en service en juin 2023. Sa capacité est de

Le financement de la centrale repose sur un prêt remboursable à long terme, sans conditionnalité politique, comme l'écrasante majorité des projets chinois issus de la BRI (Leng, 2024).

Le système chinois d'aide internationale a également apporté une certaine nouveauté : il est basé sur des prêts qui doivent être remboursés. Ces prêts sont souvent considérés comme ayant des remboursements souples. Les pays emprunteurs peuvent bénéficier de périodes de grâce longues (5 ans) et les taux d'intérêt sont souvent considérés comme relativement bas (entre 2 et 3,6 %, ce qui est faible comparé aux prêts commerciaux classiques). Cependant, ces prêts sont souvent garantis par d'autres actifs du pays emprunteur ou parfois par des ressources naturelles. La souveraineté économique des pays emprunteurs peut alors être remise en question (Urgewald, 2020).

En revenant à l'exemple de la centrale géothermique de Sosian, il s'agit d'un des dizaines de projets que la Chine finance au Kenya via des prêts. Le financement de la géothermie au Kenya est le cinquième plus gros investissement fait par les banques chinoises et le premier en termes de soutiens aux développements des énergies renouvelables. En l'occurrence, la China Exim Bank a fait un prêt de 380 millions de dollars au Kenya pour développer ces infrastructures géothermales et atteindre l'objectif du 100 % renouvelables en 2030. Le prêt comprend l'exploration de nouvelles sources, le forage ainsi que la fourniture d'équipements. Le prêt est à un taux d'intérêt de 2 %, ce qui est donc relativement faible comparé aux moyennes vues précédemment. Le remboursement se fait sous la forme de 26 versements semestriels, donc deux fois par an pendant 13 ans. Le prêt a commencé à être remboursé en 2020 et le remboursement total est prévu pour décembre 2032 (Top View Solutions, 2025).

### **3.2 L'endettement excessif des pays africains vis-à-vis de la Chine**

Cependant, les nombreux prêts accordés par les différents acteurs en Afrique ont des répercussions parfois négatives. La dette publique en Afrique était de 1 800 milliards de dollars, une augmentation de 183 % par rapport à 2010. Cette dette représentait 300 % du produit intérieur brut à la même période (de Kluiver, 2023). La Chine n'est pas la seule à faire des prêts, mais on parle de « diplomatie du piège de la dette » pour qualifier leur méthode en Afrique. Les endettements des pays africains seraient si importants que, pour éviter des pénalités financières,

les États ACP céderaient leurs infrastructures à la Chine. L'exemple souvent repris par les dénonciateurs des méthodes chinoises est celui du port de Hambantota au Sri Lanka, qui a été cédé à la Chine après plusieurs années puisque les autorités sri-lankaises n'arrivaient pas à rembourser la dette (Chellaney, 2017).

Le problème principal avec les prêts chinois comparés à ceux des Européens est le manque de transparence. En effet, d'après l'Institut d'études de sécurité (ISS), la moitié des prêts chinois ne figureraient pas dans les détails de la dette publique africaine. Les projets d'infrastructures ne font donc souvent pas l'objet d'appel d'offres public, ce qui a pour conséquence de renforcer la corruption dans des États où la stabilité des institutions est déjà fragile, comme au Kenya qui était classé 128e sur 180 en 2022 en termes de lutte contre la corruption (Transparency International, 2022). Le manque de transparence peut aggraver parfois les tensions sociales dans des pays fragiles (de Kluiver, 2023).

Les contrats des prêts concessionnels ont contribué à réduire le déficit d'infrastructures énergétiques en Afrique et au Kenya, mais sont souvent destinés aux entreprises chinoises, ce qui pose un autre problème pour le développement du secteur économique local.

### **3.3 Les freins au développement du secteur économique local**

Le fait que les entreprises chinoises soient favorisées dans les appels d'offres pour le développement des projets énergétiques pose des problèmes pour le développement industriel local.

Au Kenya, de nombreux projets d'infrastructures financés par des prêts chinois ont été construits par des entreprises chinoises. On peut citer l'exemple de la construction du chemin de fer entre Mombasa et Nairobi, qui a été réalisée par la China Road and Bridge Corporation (CRBC). Les entreprises africaines sont rarement impliquées dans ces projets ambitieux qui nécessitent une importante main-d'œuvre, ce qui a pour conséquence de limiter leur développement et leur capacité à concurrencer de grosses compagnies européennes ou chinoises.

Le transfert de compétences n'est que rarement effectué, les projets sont souvent réalisés par des employeurs chinois qui viennent au Kenya le temps des travaux. Les grandes entreprises chinoises employant leurs employés est un sujet qui fait polémique au Kenya. Si bien que le

président actuel William Ruto avait fait un argument de campagne en faveur de l'expulsion des travailleurs chinois qui seraient remplaçables par des Kényans : « Ne vous inquiétez pas pour les étrangers engagés dans ces activités. Nous avons assez d'avions pour les expulser ». Ces propos virulents avaient fait polémique, sachant que le Kenya doit rembourser des milliards d'euros dans les prochaines décennies (Voice of America, 2022). Le nombre d'employés chinois en Afrique a toutefois baissé ces dernières années, passant de 263 000 en 2011 à 93 000 en 2021. Cela est dû à la pandémie de COVID, mais également à la réduction des projets d'infrastructures. La concentration des travailleurs se fait dans 5 pays : l'Algérie, le Nigeria, la Zambie, l'Angola et le Kenya, qui reçoivent 52 % des employés chinois en Afrique (Zoom Eco, 2024).

Les autorités kényanes ont alors négocié avec les entreprises chinoises pour avoir un quota minimum d'employés locaux sur les gros projets. En revenant à la voie ferrée entre Mombasa et Nairobi, le contrat de la China Communications Construction Company imposait un minimum de 40 % d'employés locaux. Toutefois, certaines communautés locales vivant près de ces projets ont estimé que les opportunités d'emplois étaient encore trop faibles. Ce qui les a conduits à bloquer l'autoroute menant à Mombasa, une route stratégique pour le commerce. Les habitants de la ville de Voi ont été confrontés à une méconnaissance des entrepreneurs chinois vis-à-vis de leur condition et origine. Comme dit dans le texte de Allisia Gambino (2019), les Chinois ne faisaient pas de différence entre les différentes ethnies, et cela a mené à d'importantes vagues de migrations intra-pays (Gambino, 2019).

### **3.4 L'avis de l'opinion publique kényane sur les financements étrangers**

L'opinion publique joue un rôle clé dans le développement de projets qui demandent des investissements massifs auprès de partenaires étrangers. Les Kényans sont dans l'ensemble conscients du poids de la Chine dans la construction d'infrastructures de leur pays. 72 % d'entre eux considéraient, en 2021, que la Chine avait une influence économique et politique importante dans le pays (Eickhoff, 2022). Les avis sont divisés quant à l'utilité de la Chine dans la construction de projets de ce type. Un peu plus de 50 % considèrent que cette dernière a une influence positive pour le pays. L'Union européenne a également des avis partagés, même si une majorité voit l'aide internationale d'un bon œil pour le développement du pays. C'est ce que me confiait Bryan Nyaware, travaillant au think tank KIPPRA : « In terms of perceptions, I'd say perception is welcome. Kenya is

receptive towards partnerships with the EU ».

Une certaine partie de l'opinion publique voit d'un très mauvais œil les différents investissements chinois. 25 % de la population identifient la Chine comme la plus grande menace au développement économique kenyan. Cela est sans doute dû au mécanisme de prêt qui doit être remboursé, certes à faible taux d'intérêt, mais qui a déjà posé problème dans d'autres pays (Sri Lanka) (Eickhoff, 2022). Encore une fois, Bryan Nyaware me confirmait cette hypothèse en élargissant la problématique des prêts d'autres acteurs comme l'UE avec son initiative Global Gateway : « I think the only point of contention we are trying to argue moving forward would be repayments ». La problématique des remboursements de prêts à long terme suscite donc l'inquiétude parmi la population kenyane.

Il y a aussi une certaine population plus susceptible de critiquer l'aide internationale, ce sont les tribus et peuples nomades vivant dans les campagnes où des projets ont été construits. On peut citer l'exemple précédent de la construction de la voie de chemin de fer entre Mombasa et Nairobi qui a contribué à un mélange ethnique par la main-d'œuvre nécessaire (Gambino, 2019).

Il y a également l'aide européenne qui est visée par ces critiques, avec la construction du parc éolien du lac Turkana, qui a fait déplacer un village. Le problème étant que des tribus autochtones n'ont pas été consultées et des personnes ont été déplacées, comme c'est le cas pour le village de Sarima où 1 180 personnes ont dû déménager. Elles ont été compensées de 13 000 shillings kenyans, l'équivalent de 113 euros, montant jugé insuffisant par le Forum intertribal des terres des peuples autochtones de Sarima, représentant des autochtones dans cette région depuis 2015 (Manyara, D., 2016).

L'opinion publique peut donc être critique à l'égard de l'aide internationale apportée, que ce soit par la Chine ou l'Union européenne. On abordera maintenant les critiques faites à l'aide européenne.

### **3.5 Les accusations de néocolonialisme**

Certaines critiques faites à l'aide internationale, que ce soit l'aide publique au développement ou les accords de partenariat économique, soulignent qu'ils ne répondraient pas aux attentes locales des gouvernements. Dans son livre *Neocolonialism and the Poverty in Africa*, Mark Langan analyse ces attentes, qui seraient différentes entre les pays ACP et les pays développés.

Selon Mark Langan, les interventions étrangères entachent la souveraineté des États africains puisque, depuis les années 80, les aides ont été conditionnées à des réformes libérales des économies ACP. Cela a obligé les États africains à moderniser leur économie en libéralisant le commerce. Les politiques d'ajustement structurel ont conduit à un affaiblissement des industries locales au profit d'industries européennes. On peut citer l'exemple du parc éolien du lac Turkana, qui a été construit par un consortium d'entreprises européennes, alors qu'il s'agissait du plus gros investissement privé de l'histoire du Kenya (Langan, 2013).

L'aide européenne est conditionnée à des conditionnalités politiques, ce qui fait que le soutien budgétaire est utilisé comme levier politique. Si le Kenya refuse d'adhérer aux attentes économiques néolibérales des accords de libre-échange, alors les subventions peuvent être suspendues. Cela crée une forme de dépendance des pays africains vis-à-vis des pays occidentaux, qui n'ont plus la mainmise sur leur propre développement économique (Langan, 2013).

Lors de l'élection de 2007, des allégations de fraude contre le président élu Mwai Kibaki avaient entraîné des levées de subventions de l'aide européenne dans le but de faire pression sur le président élu.

Mark Langan mobilise à plusieurs reprises Kwame Nkrumah, homme politique ghanéen qui a théorisé le néocolonialisme dans le contexte de l'indépendance des nombreuses anciennes colonies après la Seconde Guerre mondiale. Nkrumah explique que le soutien budgétaire des pays occidentaux est une forme de néocolonialisme (Langan, 2013). Cela donne l'illusion aux pays africains d'une certaine indépendance alors qu'en réalité une dépendance économique vis-à-vis de l'Europe existe toujours. Le manque de financement des projets d'énergies renouvelables au Kenya incite les acteurs étrangers à investir dans le pays puisque la demande est là, mais l'offre ne suit pas.

L'exemple donné par Frida Kibubo sur le nombre de candidatures grandissantes pour recevoir des fonds européens de soutien confirme cette théorie : « For example, Green Call has got over 200 applications. It's over 200 in two weeks and we had to close the platform because we were receiving so many applications, and we didn't have

the capacity or the funding to fund everything. So, we had to close the platform within two weeks of advertising”.

L’initiative Green Call n’est qu’un exemple du manque de financements des petits projets énergétiques du pays, où les financements étrangers aident à répondre à la demande grandissante d’une population jeune en manque d’opportunités.

Les énergies renouvelables font évidemment partie de ces domaines où les financements doivent être importants et sont manquants. Le problème est que certaines sources d’énergie ont vu leur demande exploser dans les pays occidentaux, et cela accroît la pression sur les producteurs. L’exemple de l’hydrogène vert démontre la volonté de l’Union européenne d’importer le plus possible cette source d’énergie rare. En effet, le plan REPowerEU développe des mesures pour faciliter la production d’hydrogène vert et a pour objectif de produire et d’importer 20 millions de tonnes d’hydrogène renouvelable d’ici 2030 (Commission européenne, 2023).

L’hydrogène vert sera donc importé du Kenya, de l’Afrique du Sud et de la Namibie vers l’UE. Les importations pourraient entraîner une « cannibalisation » des ressources au profit des pays développés. L’UE pourrait absorber une partie des énergies renouvelables produites en Afrique alors qu’une partie importante de la population locale n’a toujours pas accès à l’électricité (Euractiv, 2023). 72 % des Kényans avaient accès à l’électricité en 2022, et des disparités majeures existent entre les personnes vivant en ville (89 % d’accès à l’électricité) et en milieu rural (51 % d’accès) (Afrobarometer, 2022).

Le risque que tous les bénéfices des investissements étrangers en termes d’hydrogène vert soient reçus en Europe est considéré comme important selon certains spécialistes. Cela reproduirait le schéma passé avec l’exploitation du pétrole dans les pays d’Afrique de l’Ouest, qui n’a réellement bénéficié qu’aux industriels européens qui exploitaient les sites. Et ces ressources en pétrole étaient majoritairement exportées en Europe, où la demande était bien plus importante qu’en Afrique (Euractiv, 2023). Le président de la BEI a récemment rappelé que l’Union européenne ne serait jamais autosuffisante en matières premières essentielles, d’où la nécessité pour cette dernière de nouer des accords avec des pays possédant ces matières premières. Il a également évoqué le fait que ces accords, s’ils étaient asymétriques, pourraient mener à un colonialisme 2.0 (Euractiv, 2023).

Pour éviter ce modèle qui s'est avéré défavorable pour les pays en voie de développement, l'accord de partenariat économique contient des clauses en cas de pénurie, comme vu précédemment. Il reste à se demander si ces clauses seront suffisantes pour contenir la demande exponentielle en hydrogène vert (European Union, 2023).

## **Conclusion**

Pour conclure, ce mémoire s'est attaché à analyser l'action de l'Union européenne au Kenya pour le développement des énergies renouvelables. L'accent a été mis sur l'analyse du développement du secteur économique local entre l'accord de partenariat économique et l'aide publique au développement.

Les objectifs principaux de cette recherche étaient de déterminer les actions que l'Union européenne met en place pour développer le secteur énergétique kényan dans un pays qui a pour objectif le 100 % renouvelables en 2030 et qui est déjà à un mix énergétique composé à 90 % de renouvelables. La Vision 2030 étant le cadre kényan fixant cet objectif du 100 % renouvelables. Du côté de l'Union européenne, l'analyse s'est portée sur le récent accord de partenariat économique ainsi que l'aide publique au développement qui rentre dans le cadre du Pacte vert, qui a pour objectif la zéro émission carbone en 2050. Un des objectifs était également d'analyser qui était bénéficiaire de ces différents accords et si le secteur économique local profitait des investissements d'acteurs étrangers dans le pays.

Pour répondre au mieux à ces interrogations, j'ai d'abord posé le cadre avec une mise en contexte sur l'avancée progressive du Kenya pour le développement des énergies renouvelables. Cette mise en contexte présentait la situation économique, politique, sociale et énergétique du pays. J'ai ensuite analysé l'accord de libre-échange signé en 2023, et le cadre dans lequel il avait été signé. J'ai pu évoquer les produits qui étaient compris dans cet accord et quelles en étaient les conséquences pour le développement du secteur économique local.

S'en est suivie l'analyse de l'évolution de l'aide publique au développement dans le pays avec les nouveaux instruments comme le blending pour lever des fonds supplémentaires dans un secteur qui nécessite des investissements massifs.

Enfin, j'ai évoqué la place croissante de la Chine comme acteur de développement dans le pays et en quoi elle concurrence lourdement l'Union européenne en Afrique de l'Est ; ces acteurs de développement qui parfois ont tendance à s'éloigner des nécessités locales de développement et à privatiser des ressources nécessaires à la transition écologique du pays.

Ce travail repose sur une approche qualitative mêlant analyse de sources officielles, académiques et de médias. Deux témoignages ont également été recueillis : l'un avec une ONG kényane et l'autre avec un think tank kényan spécialisé dans les politiques énergétiques.

Chaque partie a été conçue dans le but de répondre à la question principale, qui est de savoir si le secteur économique local bénéficiait de ces différents accords.

Ce travail contribue à enrichir les recherches sur le rôle de l'Union européenne dans le développement des énergies renouvelables au Kenya. De nombreux exemples ont été utilisés pour démontrer l'implication européenne dans des projets énergétiques majeurs du pays tel que le parc éolien du lac Turkana ainsi que la centrale géothermique d'Olkaria.

Ce travail a également permis d'étayer les dernières évolutions de l'aide européenne vis-à-vis des pays ACP tel que le renforcement de la participation du secteur privé et de comprendre son implication concrète dans le financement des projets renouvelables.

Certaines limites ont été observées pendant la réalisation de ce mémoire comme le manque de données chiffrées viables qui a parfois entaché l'analyse. Ce manque de données peut être compris par le fait que l'accord de partenariat économique ou l'initiative Global Gateway sont récentes et leurs effets ne peuvent être pleinement mesurés pour l'instant.

Une limite rencontrée concerne les entretiens qualitatifs menés, au nombre de deux, ce qui limite la diversité des points de vue. Ils ont été réalisés avec une ONG et un think tank. Un entretien avec des acteurs institutionnels européens ou kenyans aurait pu enrichir l'analyse. La difficulté d'obtenir des réponses positives à des demandes d'entretiens justifie cette non-présence dans mon mémoire.

## Bibliographie

### Sources primaires :

African Development Bank. (2019). *Kenya: Last Mile Connectivity Project Phase II – Appraisal Report*. <https://www.afdb.org/en/documents/document/kenya-last-mile-connectivity-project-phase-ii-appraisal-report-108055>

Attaher, A. R., & Abdel Salam, O. A. (2015). Réalisme classique et néoclassique [Mémoire de master, Université Hassan II Casablanca].

Banque européenne d'investissement. (2019). La BEI et le parc éolien du lac Turkana [Vidéo]. <https://www.eib.org/fr/videos/eib-and-lake-turkana-wind-power>

Banque européenne d'investissement (BEI). (2021). *Olkaria I & IV Geothermal Power Plants Rehabilitation*. <https://www.eib.org/en/about/accountability/complaints/cases/sg-e-2014-08-olkaria-b>

BBC Afrique. (2024). *Qui sont les nouveaux visages de la contestation au Kenya?*. BBC Afrique. <https://www.bbc.com/afrique/articles/cv22yjll74o>

Brondel, A. (2010). Libre-échange de l'UE et sécurité alimentaire des pays du Sud : contenu et flexibilité des accords de l'UE (Partie II). CCFD-Terre Solidaire. [https://ccfd-terresolidaire.org/wp-content/uploads/2011/01/ccfd-rapportale\\_partie\\_ii\\_mai2010.pdf](https://ccfd-terresolidaire.org/wp-content/uploads/2011/01/ccfd-rapportale_partie_ii_mai2010.pdf)

Buhl-Nielsen E. et al. (2016), Evaluation of blending. Final report. Volume III – Methodological approach. Report prepared for the Evaluation Unit of the Directorate-General for International Cooperation and Development (European Commission). December 2016

Centre africain pour les politiques commerciales. (2005). Effets des accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être

China Daily. (2014, 29 avril). *New AU headquarters shows partnership entering era of hope*. [https://www.chinadaily.com.cn/world//2014livisitafrica/2014-04/29/content\\_17474291.htm:contentReference\[oaicite:5\]{index=5}](https://www.chinadaily.com.cn/world//2014livisitafrica/2014-04/29/content_17474291.htm:contentReference[oaicite:5]{index=5})

Commission européenne. (2021, 1 décembre). Global Gateway. [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway\\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway_fr)

Commission européenne. (2021). *NDICI - Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument*. [Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument – Global Europe \(NDICI – Global Europe\) - European Commission \(europa.eu\)](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway_fr)

Commission européenne. (2023, 5 septembre). Global Gateway: lancement de la stratégie et de la feuille de route du Kenya pour l'hydrogène vert. Brussels.

Commission européenne. (2023). *Critical Raw Materials Act: Securing the EU's supply of critical raw materials*. [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip\\_23\\_1661](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_1661)

Commission européenne. (2023). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la Banque européenne de l'hydrogène (COM/2023/156 final). EUR-Lex. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023DC0156>

Council of the European Union. (2020). *Economic Partnership Agreement between the EU and East African States*: [Decision - 2020/13 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023DC0156)

Cour des comptes européenne. (2020). *L'aide au développement apportée au Kenya par l'Union européenne – Rapport spécial n°14/2020*. Luxembourg : Publications Office of the European Union. [https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/sr20\\_14/sr\\_eu\\_aid\\_to\\_kenya\\_fr.pdf](https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/sr20_14/sr_eu_aid_to_kenya_fr.pdf)

Directorate-General for International Partnerships (DG INTPA). "Multiannual Indicative Programme for Kenya 2021-2027." <https://international->

[partnerships.ec.europa.eu/document/download/a626acd7-bab7-46ba-a45f-79290c72996f\\_en?filename=mip-2021-c2021-9088-kenya-annex\\_en.pdf&prefLang=fr](https://partnerships.ec.europa.eu/document/download/a626acd7-bab7-46ba-a45f-79290c72996f_en?filename=mip-2021-c2021-9088-kenya-annex_en.pdf&prefLang=fr).

European Commission. (2005). *EU support to Kenya for water resource management and climate adaptation*. European Commission

European Commission. (2010). *Second revision of the Cotonou Agreement* [Second revision of the ACP-EC Partnership Agreement \(Cotonou Agreement\)](#)

European Commission. (2019). *Blending – Innovative financing for sustainable development*. [https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/blending-brochure-2019\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/blending-brochure-2019_en.pdf)

European Commission. (2019). *The European Green Deal*. Brussels. Retrieved from <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52019DC0640>

European Commission. (2021, June 22). *European Union and Republic of Kenya launch Strategic Dialogue and engage towards implementing the East Africa Community—EU Economic Partnership Agreement*. International Partnerships. [https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/news/european-union-and-republic-kenya-launch-strategic-dialogue-and-engage-towards-implementing-east-2021-06-22\\_en](https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/news/european-union-and-republic-kenya-launch-strategic-dialogue-and-engage-towards-implementing-east-2021-06-22_en)

European Commission. (2023, June 19). Key elements of the EU-Kenya Economic Partnership Agreement. Directorate-General for Trade and Economic Security. Retrieved from [https://policy.trade.ec.europa.eu/news/key-elements-eu-kenya-economic-partnership-agreement-2023-06-19\\_en](https://policy.trade.ec.europa.eu/news/key-elements-eu-kenya-economic-partnership-agreement-2023-06-19_en)

European Commission. (2023, October 5). *Global Gateway: EU Commissioner Jutta Urpilainen supports green investment programmes for Kenyan entrepreneurs to create 20,000 jobs*. [https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/news/global-gateway-eu-commissioner-jutta-urpilainen-supports-green-investment-programmes-kenyan-2023-10-05\\_en](https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/news/global-gateway-eu-commissioner-jutta-urpilainen-supports-green-investment-programmes-kenyan-2023-10-05_en)

European Commission (s.d.). Annex I – Customs duties on products originating in the EAC partner state(s) [Document annexe]. CIRCABC. <https://circabc.europa.eu/rest/download/749e7698-703a-4be8-8245-ee90edc89d4>

European Court of Auditors. (2020). *Special Report No 14/2020: EU development aid to Kenya*. Luxembourg: Publications Office of the European Union. Retrieved from [https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/sr20\\_14/sr\\_eu\\_aid\\_to\\_kenya\\_en.pdf](https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/sr20_14/sr_eu_aid_to_kenya_en.pdf)

European External Action Service. (n.d.). *Kenya and the EU*. Retrieved from [https://www.eeas.europa.eu/node/47023\\_en](https://www.eeas.europa.eu/node/47023_en)

European External Action Service. (2022). *The European Union and Kenya*. [https://www.eeas.europa.eu/kenya/european-union-and-kenya\\_en?s=352](https://www.eeas.europa.eu/kenya/european-union-and-kenya_en?s=352)

European Union. (n.d.). Les bureaux de l'UE en Europe et dans le monde entier. EU in the World | EEAS

European union, 2023. EU-Kenya Agreement. [https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/east-african-community-eac/eu-kenya-agreement/text-agreement\\_en](https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/east-african-community-eac/eu-kenya-agreement/text-agreement_en)

FAO. (2020). *Techniques for Climate Resilience*. Rome : [content \(fao.org\)](https://www.fao.org/)

Government of Kenya. (2021). *Vision 2030: Kenya Vision 2030 | Kenya Vision 2030*

Ibrahim Foundation. (October 2024). *2024 IIAG Key Findings*. [PDF]. Mo Ibrahim Foundation. [https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2024-10/2024-iiag-key-findings\\_en.pdf](https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2024-10/2024-iiag-key-findings_en.pdf)

Kenya Electricity Generating Company. (2020). *Annual Report*

Kenya Kwanza UDA Manifesto. (2022). *Towards a Sustainable Bottom-up Economy*. Available at: <https://africacheck.org/sites/default/files/media/documents/2022-08/Kenya%20Kwanza%20UDA%20Manifesto%202022.pdf>.

Kenya Law Reform Commission. (2010). *Constitution of Kenya, 2010*. Nairobi: National Council for Law Reporting. Available at: <https://www.klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya>.

Kenya Meteorological Department. (2020). *Climate Change Impact Assessment Report: STATE OF THE CLIMATE 2020\_14042021.pdf (meteo.go.ke)*

Kenya Ministry of Energy and Petroleum (MOEP) et al., *Kenya Energy Transition & Investment Plan 2050, 2023*

Kenya Ministry of Energy and Petroleum. (2023). *Green Hydrogen Strategy and Roadmap for Kenya*.

Kenya National Bureau of Statistics. (2020). *Economic Survey 2020*. Nairobi: Government Printer: [2020-Economic-Survey.pdf \(knbs.or.ke\)](https://www.knbs.or.ke/2020-Economic-Survey.pdf)

Kibaki, M. (2006). *Discours sur l'état de la nation*. Présenté à l'Assemblée nationale, Nairobi, Kenya.

Ministry of Agriculture, Livestock, Fisheries and Cooperatives. (2021). *Annual Report 2021: Agricultural-Policy-2021.pdf* ([kilimo.go.ke](http://kilimo.go.ke))

Ministry of Energy, Kenya. (2022). *Vision, Mission & Mandate*. <https://energy.go.ke/vision-mission-mandate>

OECD. (2011). *Fragile States 2011: Resource flows and trends in a shifting world*. Organisation for Economic Co-operation and Development. <https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/49108935.pdf>

Parlement européen. (2014). *Fonds européen de développement*. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2014/542140/EPRS\\_IDA%282014%29542140\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2014/542140/EPRS_IDA%282014%29542140_FR.pdf)

Parlement européen. (2022, 6 juillet). Taxonomie : le PE ne s'oppose pas à l'inclusion du gaz et du nucléaire. <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220701IPR34365/taxonomie-le-pe-ne-s-oppose-pas-a-l-inclusion-du-gaz-et-du-nucleaire>

Renewable Energy Portal. (2024). *Hydro Energy*. Renewable Energy Portal. <https://renewableenergy.go.ke/technologies/hydro-energy/>

Republic of Kenya. (2018). *The National Energy Policy 2018*. Nairobi: Government of Kenya.

Safaricom. (2020). *Annual Report 2019-2020*. Nairobi: Safaricom PLC: [Annual Report 2020 - Safaricom](#)

SPF Economie (2020) "Accord commercial Union européenne-Kenya." <https://economie.fgov.be>

Tea Board of Kenya. (2021). *Annual Tea Industry Report: Kenya Tea Industry Performance Reports - Tea Board of Kenya*

Transparency International. (2021). *Corruption Perceptions Index 2020* : [2020 Corruption Perceptions Index - Explore the... - Transparency.org](#)

Transparency International. (2023). *Corruption Perceptions Index 2023: Kenya*. Available at: <https://www.transparency.org/en/cpi/2023/index/nzl>.

Union européenne. (2023). Directive (UE) 2023/2413 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 modifiant la directive (UE) 2018/2001, le règlement (UE) 2018/1999 et la directive 98/70/CE en ce qui concerne la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, et abrogeant la directive (UE) 2015/652 du Conseil. Journal officiel de l'Union européenne, L 302, 1–77. <http://data.europa.eu/eli/dir/2023/2413/oj>

Union Européenne. (2024). *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*.

Von der Leyen, Ursula (2021). State of the Union Address, 15 septembre 2021

World Bank. (2017). *World Development Report: Trading for Development: [World Development Report 2020: Trading for Development in the Age of Global Value Chains \(worldbank.org\)](#)*

World Bank. (2020). *Kenya Economic Update: Navigating the COVID-19 Crisis*. Washington, D.C.: World Bank.

World Bank. (2020). *Kenya Power Sector: Strategic Report*. Washington, D.C.: World Bank.

World Bank. (2021). *World Development Report 2021: Data for Better Lives*. Washington, DC: World Bank : [Rapport sur le développement dans le monde 2022 : FINANCE pour une reprise équitable \(worldbank.org\)](#)

World Economic Forum (2015). A how-to guide for blended finance. World Economic Forum, Geneva, September 2015

## Sources secondaires:

Acharya, A., de Lima, A. T. F., & Moore, M. (2006). Proliferation and fragmentation: Transactions costs and the value of aid. *Journal of Development Studies*, 42(1), 1–21. <https://doi.org/10.1080/00220380500356225>

African Development Bank. (2021). *Kenya Economic Outlook 2021*. Available at: <https://www.afdb.org/en/countries/east-africa/kenya/kenya-economic-outlook>

Afrobarometer. (2022, 28 juillet). *Kenyans applaud government on electricity provision, but many rural and poor households still lack access to the grid* (Dispatch No. 892). <https://www.afrobarometer.org/publication/ad892-kenyans-applaud-government-on-electricity-provision-but-many-rural-and-poor-households-still-lack-access-to-the-grid/>

Agence Française de Développement. (2010). *Supporting investments in renewable energy and energy efficiency*. AFD. <https://www.afd.fr/en/carte-des-projets/supporting-investments-renewable-energy-and-energy-efficiency>

Angelo, A. (2019). *Power and the Presidency in Kenya: The Jomo Kenyatta Years*. Cambridge: Cambridge University Press.

Akama, J.S. & Kieti, D. (2007). "Tourism and Socio-Economic Development in Developing Countries: A Case Study of Mombasa Resort in Kenya." *Journal of Sustainable Tourism*, 15(6), 735-748.

Berhab, Rim. (2019). *Énergies renouvelables en Afrique: Enjeux, défis et opportunités*. Rabat, Maroc: Policy Center for the New South.

- Bernard, E. (2024). Un bilan de la Commission von der Leyen I (2019-2024). Fondation Robert Schuman. <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/771-un-bilan-de-la-commission-von-der-leyen-i-2019-2024>
- Big média. (2024, 9 août). Hydrogène vert : définition, production, utilisation en entreprise pour décarboner. Bpifrance. <https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-dossiers/hydrogene-vert-definition-production-utilisation-en-entreprise-pour-decarboner>
- Bilal, S., & Teevan, C. (2024, juin). Global Gateway: Where now and where to next? ECDPM. <https://ecdpm.org/work/global-gateway-where-now-and-where-next>
- Biscop, S. (2022, February 21). L'Europe géopolitique : la nouvelle boussole stratégique de l'Union européenne (Questions d'Europe n° 622). Fondation Robert Schuman. <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-622-fr.pdf>
- Branch, D. & Cheeseman, N. (2010). *Democratization, Sequencing, and State Failure in Africa: Lessons from Kenya*. African Affairs, 108(430), 1-26.
- Bräutigam, D. (2020). A critical look at Chinese “debt-trap diplomacy”: The rise of a meme. *Area Development and Policy*, 5(1), 1–14. <https://doi.org/10.1080/23792949.2019.1689828>
- Bright, J., & Hruby, A. (2015). *The Next Africa: An Emerging Continent Becomes a Global Powerhouse*. New York: St. Martin's Press.
- BizWatch Kenya. (2024, janvier 19). *Natacha Emilien to Drive CSI Energy Group Growth in New Deputy Group CEO Role*. BizWatch Kenya. <https://bizwatchkenya.com/business/natacha-emilien-to-drive-csi-energy-group-growth-in-new-deputy-group-ceo-role/>
- Calas, Bernard. (2020). "Le système stato-frontalier. Le cas kenyan." *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 282, Juillet-Décembre, pp. 313-330. DOI: 10.4000/com.12413.
- Cartens, J. (2008). *Donors suspend aid to Kenya*. PeaceLink Africa. [Donors suspend aid to Kenya](https://www.peacelink.org/africa/donors-suspend-aid-to-kenya)
- Centum Investment Company Plc. (2018, September 10). *Statement by Centum Investment on Akiira Geothermal Ltd*. [https://centum.co.ke/wp-content/uploads/2023/10/Statement\\_by\\_Centum\\_Investment\\_on\\_Akiira\\_Geothermal\\_Ltd.pdf](https://centum.co.ke/wp-content/uploads/2023/10/Statement_by_Centum_Investment_on_Akiira_Geothermal_Ltd.pdf)
- Charton, Hélène. (2013). "Jomo Kenyatta et les méandres de la mémoire de l'indépendance du Kenya." *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 118, pp. 45-59.

Cheeseman, N. (2008). *The Kenyan Elections of 2007: An Introduction*. *Journal of Eastern African Studies*, 2(2), 166-184.

Cheeseman, N., Lynch, G., & Willis, J. (2021). *The Moral Economy of Elections in Africa: Democracy, Voting and Virtue*. Cambridge: Cambridge University Press.

Chege, S.M., Wang, D., & Suntu, S.L. (2019). "Strategies for Tourism Industry Resilience in Kenya: A Review of Literature." *Journal of Hospitality Management and Tourism*, 10(2), 11-20.

Chellaney, B. (2017, janvier). *China's Debt-Trap Diplomacy*. Project Syndicate. <https://www.project-syndicate.org/commentary/china-one-belt-one-road-loans-debt-by-brahma-chellaney-2017-01>

Connaissances des énergies. (2022, 21 janvier). Taxonomie verte : le Luxembourg et l'Autriche contre l'inclusion du nucléaire.

Coordination SUD. (2014). *Le 11e Fonds européen de développement*. [https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Brussels\\_Briefing\\_Papers\\_11EDF\\_Fr.pdf](https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/Brussels_Briefing_Papers_11EDF_Fr.pdf)

CSI Energy Group. (n.d.). *Our Identity*. Retrieved May 2, 2025, from <https://www.csi.energy/our-identity/>

de Kluiver, J. (2023, 2 novembre). *Les enjeux complexes de la dette dans les relations Chine-Afrique*. ISS Africa. <https://issafrica.org/fr/iss-today/les-enjeux-complexes-de-la-dette-dans-les-relations-chine-afrique>

DG TRADE. (2023). *EU-Kenya Trade Agreement: Key Provisions and Sustainable Development*. <https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/kenya/>.

Dieke, P.U.C. (2018). "The Political Economy of Tourism Development in Africa." *Tourism Management*, 69, pp. 315-324.

Diez, T. (2013) Normative power as hegemony. *Cooperation and Conflict* 48: 2, 194–210. In ECDPM. (2015). *La mise en œuvre du Programme pour le changement : une analyse indépendante de la programmation nationale du 11e FED*. <https://ecdpm.org/work/la-mise-en-uvre-du-programme-pour-le-changement-une-analyse-independante-de-la-programmation-nationale-du-11e-fed-conclusions-prECDPM>

EEAS. (2022). *European Union Support to Kenya*. Available at: [https://eeas.europa.eu/delegations/kenya\\_en](https://eeas.europa.eu/delegations/kenya_en).

Eickhoff, K. (2022, mai). *Chinese Mega Projects in Kenya: Public Controversies around Infrastructure and Debt in East Africa's Regional Hub* (Policy Brief 04). Stiftung Wissenschaft und Politik. [https://www.swp-berlin.org/assets/afrika/publications/policybrief/MTA\\_PB04\\_2022\\_Eickhoff\\_Chinese\\_Mega\\_Projects\\_in\\_Kenya.pdf](https://www.swp-berlin.org/assets/afrika/publications/policybrief/MTA_PB04_2022_Eickhoff_Chinese_Mega_Projects_in_Kenya.pdf)

Enel Green Power. (2025). *Accueil*. <https://www.enelgreenpower.com/>

Energy Observer. (2024). *Les énergies renouvelables en Afrique*. [Energy Observer](https://www.energyobserver.com/).

Escobar, A. (1995). *Encountering development: The making and unmaking of the Third World*. Princeton University Press.

Euractiv. (2023, 17 avril). *Selon des analystes, la ruée vers l'hydrogène vert en Europe risque d'entraîner une « cannibalisation » des ressources en Afrique*. Euractiv. <https://www.euractiv.fr/section/energie/news/selon-des-analystes-la-ruce-vers-lhydrogene-vert-en-europe-risque-dentraîner-une-cannibalisation-des-ressources-en-afrique/>

Euractiv. (2023, 17 avril). *Transition écologique : la Banque européenne d'investissement met en garde contre un colonialisme 2.0*. Euractiv. <https://www.euractiv.fr/section/energie-climat/news/transition-ecologique-la-banque-europeenne-dinvestisment-met-en-garde-contre-un-colonialisme-2-0/>

European Commission. (2023). *Cotonou Agreement and the Samoa Agreement*. Available at: [https://ec.europa.eu/international-partnerships/afrika-caribbean-pacific\\_en](https://ec.europa.eu/international-partnerships/afrika-caribbean-pacific_en).

Gaglio, C. (2017). Trade liberalization and the reshaping of international trade. *Revue d'Économie Politique*, 127(1), 25-48.

Gambino, E. (2019). La participation chinoise dans le développement des infrastructures de transport au Kenya : une transformation des géométries du pouvoir ? *Revue d'Études Comparatives Est-Ouest*, 50(4), 95-114.

Gates, B. (2021). 'Chapitre 9. S'adapter à un monde plus chaud'. Dans *Climat : comment éviter un désastre*.

Ghai, Y., & Galli, G. (2010). "Constitution Making and Democratisation in Kenya (1990-2010)." *Democratization*, 17(3), pp. 634-653.

Ghai, Y. & Cottrell, J. (2010). *Kenya's Constitution: An Instrument for Change*. Nairobi: Katiba Institute

Gifawosen, M. (2020) Post-Colonial Perspective on the Discourse of 'Normative power Europe' In the African-EU Relations. *Journal of Global Economics*. Volume 8:6.

Gilpin, S. I. (2020). *Africa-China-Europe relations: Conditions and conditionalities*. ResearchGate. [https://www.researchgate.net/publication/337981153\\_Africa-China-Europe\\_relations\\_Conditions\\_and\\_conditionalities](https://www.researchgate.net/publication/337981153_Africa-China-Europe_relations_Conditions_and_conditionalities)

Human Rights Watch. (2008). *Ballots to Bullets: Organized Political Violence and Kenya's Crisis of Governance*: [Ballots to Bullets: Organized Political Violence and Kenya's Crisis of Governance | HRW](https://www.hrw.org/report/2008/05/29/ballots-to-bullets)

Inclusive Infrastructure. (n.d.). *Last Mile Connectivity Program – Kenya*. <https://inclusiveinfra.github.org/case-studies/last-mile-connectivity-program-kenya/>

International Renewable Energy Agency (IRENA). (2023). *The Cost of Financing Renewable Power*. Abu Dhabi: IRENA. Available at: [https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2023/May/IRENA\\_The\\_cost\\_of\\_financing\\_renewable\\_power\\_2023.pdf](https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2023/May/IRENA_The_cost_of_financing_renewable_power_2023.pdf).

IRENA. (2020). *Renewable Energy Statistics 2020*. IRENA.

Johnston, L., & Onjala, J. (2022). Why an early Belt and Road Initiative East Africa hub? Economic, demographic and security factors. *Journal of Chinese Economic and Foreign Trade Studies*, 15(2), 125–149. <https://doi.org/10.1108/JCEFTS-09-2021-0049>

Jones, L., & Hameiri, S. (2020). Debunking the myth of 'debt-trap diplomacy': How recipient countries shape China's Belt and Road Initiative. *Chatham House Research Paper*. <https://www.chathamhouse.org/2020/08/debunking-myth-debt-trap-diplomacy>

Ju, J., Wu, Y., & Zeng, L. (2010). The impact of trade liberalization on the trade balance in developing countries. *IMF Staff Papers*, 57(2), 427-449.

Kane, E. M. (2009). Les accords de partenariats économiques, à l'épreuve des relations entre l'Afrique et l'Union européenne. *Afrique contemporaine*, (229), 37–52. [https://www.persee.fr/doc/afco\\_0002-0478\\_2009\\_num\\_229\\_1\\_2935](https://www.persee.fr/doc/afco_0002-0478_2009_num_229_1_2935)

Kangas, M. (2022) Normative Power Europe as a Discourse in European Union's Africa Strategy. University of Helsinki. <https://helda.helsinki.fi/bitstreams/79385096-5336-47c0-befb-cb559c04f2b4/download>

Keijzer, N., & Lundsgaarde, E. (2017). When 'united in diversity' meets partnership: EU development cooperation and the collective action problem. *Journal of International Development*, 29(1), 35–49. <https://doi.org/10.1002/jid.3260>

Keukeleire, S., & Delreux, T. (2022). *The Foreign Policy of the European Union*. 3rd edition. London: Bloomsbury. p 238.

Keuleers, F (2015) Explaining External Perceptions: The EU and China in African Public Opinion. *Journal of Common Market Studies* 53: 4, 803–821. In: Kangas, M. (2022) Normative Power Europe as a Discourse in European Union's Africa Strategy. University of Helsinki

Kimenyi, M.S., & Moyo, N. (2016). "The Impact of ICT on Growth in Developing Economies." *The Brookings Institution*.

La Croix. "Un accord commercial « historique » entre l'UE et le Kenya." <https://www.la-croix.com>

Langan, M. (s.d). *Budget Support and Africa-EU Relations: Free Market Reform and Neo-Colonialism?* European Journal of International Relations. Leeds Metropolitan University, UK.

Langan, M. (2017). *Neocolonialism and the Poverty of Development in Africa*. In *Contemporary African Political Economy*. pp. 122-123.

Le Monde avec AFP. (2024, October 18). *Au Kenya, le vice-président menacé de destitution*. Le Monde. Available at: [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/10/18/au-kenya-le-vice-president-menace-de-destitution\\_6354948\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/10/18/au-kenya-le-vice-president-menace-de-destitution_6354948_3212.html).

Leng, S. (2024, décembre 25). 2024 Yearender: Chinese technology enhances Kenya's geothermal efficiency, delivers reliable, clean and affordable power to households. *Global Times*.

[https://www.globaltimes.cn/page/202412/1325756.shtml:contentReference\[oaicite:2\]{index=2}](https://www.globaltimes.cn/page/202412/1325756.shtml:contentReference[oaicite:2]{index=2})

- Les Echos. (2021, février 22). M-Kopa, la start-up qui éclaire les bidonvilles de Nairobi. Les Echos Entrepreneurs. <https://entrepreneurs.lesechos.fr/creation-entreprise/idees-success-stories/m-kopa-la-start-up-qui-eclaire-les-bidonvilles-de-nairobi-1993243>
- Livingstone, E., & Marks, S. (2020, septembre 21). Comment l'Europe a coulé l'industrie du poulet ghanéenne. Courrier international. <https://www.courrierinternational.com/article/agroalimentaire-comment-leurope-coule-lindustrie-du-poulet-ghaneenne>
- Lynch, G. (2011). *I Say to You: Ethnic Politics and the Kalenjin in Kenya*. Chicago: University of Chicago Press.
- Maurer, B. (2018). "Mobile Money: Communication, Consumption and Change in the Payments Space." *Journal of Development Studies*, 54(2), pp. 93-108.
- Manyara, D. (2016, November 9). *Court declines to stop Sh75bn Lake Turkana wind power project*. Daily Nation. <https://nation.africa/kenya/counties/turkana/court-declines-to-stop-sh75bn-lake-turkana-wind-power-project-325496>
- Manners I. (2002) Normative Power Europe: A Contradiction in Terms? *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, is. 2, pp. 235—258. <https://doi.org/10.1111/1468-5965.00353>
- Mogaka, L. (2022). *The Energy Policy Landscape in Kenya: Changes under Ruto*. Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis.
- M-Pesa. (2021). *M-Pesa, une révolution mobile au Kenya*. [\(PDF\) A Digital Financial Services Revolution in Kenya: The M-Pesa Case Study \(researchgate.net\)](#)
- Nkrumah, K. (1965). *Neo-Colonialism: The Last Stage of Imperialism*. Thomas Nelson & Sons.
- Njeru, A. & Orodho, J. A. (2014). *Quality of Education in Kenya: Challenges and Solutions*. *International Journal of Education and Research*, 2(8), 15-26.
- Ochieng, M. (2022). *Energy Access in Kenya: Challenges and Opportunities*. *Energy Policy*, 162, 112821.
- Ochieng, A. (2022). *Impacts of EU Trade Agreements on Kenyan Industries: A Sectoral Analysis*. *East African Journal of Commerce and Economics*, 2(2), 34-50.
- Oloo, A. (2012). *The Contemporary Opposition in Kenya: Between Internal Democracy and Electoral Constraints*. *Journal of Modern African Studies*, 50(3), 423-447.

Orano. (s.d.). Le nucléaire est-il une énergie renouvelable ?  
<https://www.orano.group/fr/decodage/le-nucleaire-est-il-une-energie-renouvelable>

Portail de l'Intelligence économique. (2021, 30 septembre). Les ports africains, source de convoitise de Pékin. Portail de l'IE. <https://www.portail-ie.fr/univers/enjeux-de-puissances-et-geoéconomie/2021/les-ports-africains-source-de-convoitise-de-pekin/>

Pouvoirs Afrique. (2022, 27 octobre). Kenya : Les énergies renouvelables décentralisées créent de l'emploi. Pouvoirs Afrique. <https://pouvoirsafrique.com/2022/10/27/kenya-les-energies-renouvelables-decentralisees-creent-de-lemploi>

Raja, N. (2016) Normative Power Europe and in Field of Human Rights: is the EU a Force for Good in the World? Australia and New Zealand Journal of European Studies. 386279359.pdf (core.ac.uk)

Rao, A. (2021). *Financing Renewable Energy Projects in Kenya: Challenges and Opportunities*. African Development Review, 33(2), 156-171.

Rutazibwa, O U. (2010) The problematics of the EU's ethical (self) image in Africa: the EU as an 'ethical intervener' and the 2007 joint Africa–EU strategy. Contemporary European Studies. 18, 209-228. In: Gifawosen, M. (2020) Post-Colonial Perspective on the Discourse of 'Normative power Europe' In the African-EU Relations. Journal of Global Economics. Volume 8:6.

RFI. (2022). *Kenya: dix ans et deux mandats plus tard, quel bilan de la présidence d'Uhuru Kenyatta ?* Available at: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220912-kenya-dix-ans-et-deux-mandats-plus-tard-quel-bilan-de-la-pr%C3%A9sidence-d-uhuru-kenyatta>.

Rose, G. (1998). Neoclassical realism and theories of foreign policy. World Politics, 51(1), 144–172. <https://doi.org/10.1017/S0043887100007814>

SPF Economie (2024) "Accord commercial Union européenne- Kenya."  
<https://economie.fgov.be>.

Staeger, U. (2016) Africa–EU Relations and Normative Power Europe: A Decolonial Pan-African Critique. JCMS 54: 981-998. In : Gifawosen, M. (2020) Post-Colonial Perspective on the Discourse of 'Normative power Europe' In the African-EU Relations. Journal of Global Economics. Volume 8:6.

The Guardian. (2024, 25 janvier). *Our contribution to a cleaner world: How Kenya found an extraordinary power source beneath its feet.*

<https://www.theguardian.com/environment/2024/jan/25/our-contribution-to-a-cleaner-world-how-kenya-found-an-extraordinary-power-source-beneath-its-feet>

Throup, D. & Hornsby, C. (1998). *Multi-Party Politics in Kenya: The Kenyatta & Moi States & the Triumph of the System in the 1992 Election*. Oxford: James Currey.

Timcke, S. (2021, July 6). *Kwame Nkrumah and Imperialist Finance in Africa Today*. Review of African Political Economy (ROAPE). <https://roape.net/2021/07/06/kwame-nkrumah-and-imperialist-finance-in-africa-today/>

Top View Solutions. (2025, 19 février). *Top 10 largest Chinese loans to Kenya*. <https://topviewsolution.com/2025/02/19/top-10-largest-chinese-loans-to-kenya/>

Touré, O. Z., & Haïdara, H. (2010). Aspects politico-juridiques des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les États d'Afrique-Caraïbes-Pacifique. *Revue juridique et politique des États francophones*, 23(1), 103–124. [https://www.persee.fr/doc/juro\\_0990-1027\\_2010\\_num\\_23\\_1\\_4134](https://www.persee.fr/doc/juro_0990-1027_2010_num_23_1_4134)

Touteurope.eu. "L'Union européenne et le Kenya signent un accord commercial." <https://www.touteurope.eu>

Université Laval. (2013). "Le Kenya - Langues." *AXL - Aménagement linguistique dans le monde*. [Kenya \(ulaval.ca\)](http://www.ulaval.ca)

Urgewald. (2020). *China's global energy finance: Who is who*. [https://www.urgewald.org/sites/default/files/media-files/urgewald\\_who\\_is\\_who.pdf](https://www.urgewald.org/sites/default/files/media-files/urgewald_who_is_who.pdf)

Youngs, R. (2022, July). The awakening of geopolitical Europe. Carnegie Endowment for International Peace. <https://carnegieendowment.org/research/2022/07/the-awakening-of-geopolitical-europe?lang=en&center=europe>

Vines, A. (2022, May 9). *China's Belt and Road Initiative in Kenya*. Foreign Policy Research Institute. <https://www.fpri.org/article/2022/05/chinas-belt-and-road-initiative-in-kenya/>

Voice of America. (2022, juillet 4). *Présidentielle au Kenya: le vice-président promet d'expulser des Chinois s'il est élu*. VOA Afrique. <https://www.voaafrique.com/a/pr%C3%A9sidentielle-au-kenya-le-vice-pr%C3%A9sident-promet-d-expulser-des-chinois-s-il-est-%C3%A9lu-/6628332.html>

Wamwangi, J. (2021). *Assessing the Impact of the EU-Kenya Economic Partnership Agreement*. East African Journal of Trade and Economic Development, 3(1), 45-58.

Wrong, M. (2009). *It's Our Turn to Eat: The Story of a Kenyan Whistle-Blower*. London: Fourth Estate.

Youngs, R. (2022, July). The awakening of geopolitical Europe. Carnegie Endowment for International Peace. <https://carnegieendowment.org/research/2022/07/the-awakening-of-geopolitical-europe?lang=en&center=europe>

Zoom Eco. (2024, 13 mars). *Afrique : le nombre de travailleurs chinois sur le continent a baissé de 64 % entre 2015 et 2021 (FMI)*. <https://zoom-eco.net/a-la-une/afrique-le-nombre-de-travailleurs-chinois-sur-le-continent-a-baisse-de-64-entre-2015-et-2021-fmi/>

## Annexe 1: Carte du Kenya



Maps of World. (s.d.). Carte du Kenya. <https://fr.mapsofworld.com/kenya/>

**Annexe 2 : Retranscription de l'entretien avec Brian Nyaware, Analyste des politiques, Département des infrastructures et des services économiques à KIPPRA (Institut kényan de recherche et d'analyse des politiques publiques).**

Question: Good morning, I'm Tugdual, I'm 22, I'm from France, and I'm studying in Belgium, in European Studies.

So, is it okay if you introduce yourself?

Réponse: I am Brian Nyaware, based in Nairobi.

I am an Energy Policy Analyst attached to KIPPRA, which stands for the Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis.

We are a government think tank, and we advise the government on policy matters.

Q: In the first part, I will ask questions about the context of energy policies in Kenya. So, what is Kenya's current strategy for developing green renewable energies?

R: Kenya has multiple, I'd say, policies and strategy towards achieving 100% renewable energy soon.

We have one, it's called the Energy Transition and Investment Plan.

So, that is a plan by the government to attract investment needed for building necessary infrastructure towards the achievement of the energy transition. So, we are hoping to get there soon. Some documents say 2030, others say 2050, but then we are aiming towards that.

Currently, our grid is reliant on over 80% of green energy that is mostly geothermal and hydro, and we also have wind and solar as well. And we have minimal biofuels. So, we have multiple policies aimed at that. We have, as I've mentioned, the Energy Transition and Investment Plan, we have policies such as the Feed-in Tariffs Policy, we have the Renewable Energy Auctions Policy, we also have the sectorial plan, Energy Sector Plan, and we also have, it's called the Build Infrastructure, across all the sub-sectors of energy. So, that is generation, transmission, distribution, consumption, off-grid, and off-grid.

Q: Do you have still 20% of still carbon energy, like fuel, coal? What are these?

R: It's less than, I'd say, about 16%.

Q: And is it coming from Kenya or from another country?

R: No, this is from Kenya. We have thermal plants that are still operational.

Q: What are the main challenges to expand green energy?

R: I'd mention finance, we are having issues, too, because most energy projects, especially large energy projects, such as the deployment of geothermal, for example, or wind power stations, are very expensive or capital intensive.

So, the government has had a challenge of getting investments, because sometimes the investments are transferred to the consumers.

And whereas green energy is important, there is also the balance between wanting energy to be affordable for most people. So, if we continue to develop expensive energy projects, that would mean the costs of paying back would be transferred to consumers, and already some consumers, not the majority, see the cost of energy as high. So, the government is balancing on that.

The other issue we are having is supply-demand imbalance, where the demand for energy is not growing at a pace the government would like.

We are developing green energy projects and the likes, but then the demand is not there, , even with the development of green energy products, we still have obligations to deliver, be it debts to repay and the likes.

So, there is that need for us to come up with better ways of also ensuring that as we are increasing our green energy, we also ensure that there is an equal, if not more, pace of growth when it comes to demand.

So, with that, we are looking at expanding our manufacturing zone or sector. We are looking at employing more people and increasing jobs, such that we create more demand for the energy we are moving towards.

Another challenge we are having now, this is from the sense of phasing out fossil fuel-based energy sources that exist PPAs. So, for example, I mentioned thermal. The thermal PPA already has a power-purchasing agreement. So, that is a bit long-term.

So, I think last year and the year before, the government tried to negotiate with the power sector players to renegotiate these power-purchasing agreements, but it was unsuccessful. So, with regards to that, we will have green energy, non-renewable energy for a long term.

The other one is, I'd say, from an energy perspective, most times fossil fuels are used as base loads.

This is because most renewable energies are not that intermittent or, I'd say, reliable on wind, for example, or the sun. So, we need a base, it's called base load.

So, that also may be a challenge, but then the government was working towards the development of a nuclear power station, but that still has not been implemented because it's expensive.

And the last challenge we're having is public opposition, where we do have incidences, for example, I mentioned the nuclear power plant, that the public is not as receptive to us, mostly because people take nuclear energy as being dangerous.

So, we have those are the four challenges I think of now.

Q: In Europe, we have the same challenges with nuclear energy, like people are being afraid of nuclear energy. Are you able to talk about the economic partnership agreement between the EU and Kenya?

R: Yes of course! We have the Meningai II, which is a geothermal power plant that has partly been funded by finances coming from the EU. We also have programs under the Ministry of Energy that do also receive funding from the EU under debt financing. So, an example of that

would be projects such as the Last Mile Connectivity, which aims to ensure electricity is connected to all Kenyans, including those in the rural areas.

So, there are projects that have been funded by the EU regarding energy.

Q: And do Kenyan people, what are they thinking about European Union help to develop green energy?

R: So, I'd say the most help, or the avenue we receive most help from the European Union would be in terms of financing. In terms of perceptions, I'd say perception is welcome. Kenya is receptive towards partnerships with the EU. I think the only point of contention we are trying to argue moving forward would be repayments.

So, as I mentioned earlier, when we do develop renewable energy projects, there is an aspect that is passed on to the consumer, which is called the foreign exchange levy.

So, when we are repaying the debt, we are repaying it in the, most of the time, it's in the currency we got it with. But then also the currency tends to be appreciated, that would mean when we are paying back, we would pay more.

So, that's a point of contention that is still under discussion, whether when we bring back these debts to foreign investors, including the European Union, we'll pay it back in our currency.

That is the only point I think I'm thinking of currently that is a challenge in partnership.

Q: And the partnership is with the Ministry of Energy, but is it also with the private sector in Kenya?

R: Yes, it is with the private sector in Kenya. We do have, let's say, European donors that help with standalone, let's say, last-mile connectivity. So, that would involve, let's say, solar home systems or solar lanterns. There are organizations that help with that, such as the GIZ and, I think, the French one, I've forgotten what it's called. There's a French agency that deals with funding off-grid electricity.

Q: Do China is also giving money to Kenya's government to develop infrastructure. Is it true? Do you have information on this topic?

R: Yes, there are projects that the Chinese government is helping Kenya develop, most of them being in the road sector. A few are in the energy sector as well, but most of them are in the transport sector. An example being the development of infrastructure, such as we have a major

highway that was developed with the help of the Chinese government. So, those are, yes, so mostly it's on transport, but we have bits and pieces on energy.

Q: Are there regulatory obstacles to investment into green energy in Kenya?

Are there protected areas in Kenya to preserve biodiversity and wildlife species?

R: Yes, Kenya does have protected zones, most of them being forests, for example, that are, you know, I'd say, sources of our major rivers.

So, we have protected zones, even with, there is the famous Rift Valley, which has great potential when it comes to geothermal energy.

So, there are areas within the Rift Valley that are protected.

And also, even with development of geothermal power plants of the likes, there are environmental assessments done and also regulations implemented to ensure there is the protection of wildlife.

So, with regards to the development of infrastructure, there has to be pathways where wildlife movement is not restricted. So, if it's a pipe, it has to be there has to be pathway for, let's say, animals to continue with their journey. And not be interrupted.

Q: So, are there differences between the European and Chinese investment model?

R: So, again, like I said, most of the known Chinese investments done in Kenya have been in the transport sector, whereas I know of other European investments that have been done in the energy sector. In terms of

ownership models or investment models, I think the ones I know of are different where Chinese do take a stake sometimes. So, until the debt is repaid, whereas with other foreign loans, including European loans that

I've seen, I think it's mostly just debt with little percentage in terms of equity.

### **Annexe 3 : Retranscription de l'entretien avec Frida Kibuko, coordinatrice de l'ONG Widu au Kenya**

Question: Good morning, can you introduce yourself before we start?

Réponse: Good morning, my name is Frida Kibuko I am the country coordinator of the Widu team in Kenya.

Q: I saw on your website that and you're doing action called Local Green Kenya Initiative. My first question is since when has the initiative existed and is the initiative still exist today?

R: We had what we call green calls and just a very small background about Widu. So, we are a project that is funded by the Ministry of Economic Development and Cooperation in federal government of Germany. That is the BMZ. And we are a GIZ implementing organization. And this project, we implement projects together with the diaspora. And we support businesses in all sectors and with funds, that is grants and with technical expertise in terms of how they can be able to execute their businesses. So, to come to your question if we have different, let me call them products. So, the first product is the one where we are cooperating with the diaspora to support their family and friends who have businesses in Kenya. And this one we call it the original Widu coin.

And then the second one is what you ask in the local calls. These are very thematic focused products. And one of them, you're very correct, is the green business grant. And this green business grant is we offered it as a very clear specialized product for businesses who are in the green sector.

So, for example, businesses who are dealing with circular economy, businesses who are dealing with green energy, food concepts, collaborative consumption, green IT services, all businesses which are in this aspect of green. And the thematic then call had a balance whereby the entrepreneur or the businessperson who is executing the business had a responsibility and obligation to contribute part of the investment of this business. So, 25 % of the business invests in the investment plan, and then we complement it with 75%. But our major aspect of the project is providing technical expertise. So, we offered very specialized technical expertise in terms of how you execute a green business. And now to answer your question, the initiative was in 2022. And we finalized it, but it's not open anymore as a local thematic call. However, we still support green businesses and the product of the Diaspora, the original window grant...

Q: Do you know how many projects have been supported in the local green initiative? And do you have any specific example for green transition, green energy project in Kenya?

R: Yes, we have very many examples and very excellent success stories. So, we supported 61 projects in total. Okay. And with these projects, we were supporting them all over the country. And what I wanted to say is that we had very good examples. For example, we had a project in Western Kenya which was one of our very main success stories in green energy where this area, they don't have the Kenya Power and Lightning Company. You know, the Kenya Power is the one which is providing electricity. So they don't have power, they don't have a national grid in that area. And this businessperson, she is an engineer, a very young person. I think he's been trained in engineering and stuff like that. He decided to put solar panels and power small businesses in this region. So, it was a very innovative business because he put these solar panels and then he was able to provide power to small businesses in that region. And it really affected a lot of people and improved their livelihoods as well. So that is a very good example. Faith, do you have another example?

Yes, we do have several examples. There are three energy companies which use plastic bags to make industrial fuel. So, some are within the agriculture sector, some are within energy space. So, they are quite diverse. And a lot of them are in the circular economy as well.

Q: Okay, interesting! And just to be sure, so you are dealing with small companies or is it like big companies? Because I saw on your website, I think, correct me if I'm wrong, that Kenya companies with which you collaborate should at least have 20 employees. Is it true?

R: No, we are supporting what we call small and micro businesses. So, these businesses should have less than 20. So, we are supporting what you would call small startups.

Q: Less than 20, okay thanks you!

R: This is mostly for young people who don't have access to finance. But they are very good ideas.

So, these are our clientele. We are looking at people who have very good ideas which can transform lives, which can create jobs, and which are green in nature, very green. We are not greening, so that is something that was very important in our concept. And then these are the businesses we support. And most of them really surprised us with their level of innovation!

Q: Okay. And you are dealing only with Kenyan people?

R: So, the project is implemented in six other countries in Africa. In East Africa we have Ethiopia, in West Africa we have Togo, Ghana, Cameroon, and we have Tunisia. So, in total six countries. And we are actually very lucky that we have got additional funding with the European Union for West Africa only. So, we are adding more countries like Côte d'Ivoire, Gambia, and Senegal. And these countries with the EU funding are very clear in terms of their objective. Their objective is mostly green businesses and young people.

Q: So where does the Widu Kenya funding come from? Is it public funding like EU, or German government? Or is it private funding?

R: It's German government. So initially, before now, we are getting EU funding from summer this year. But from the time the project started in 2019, the funding has been purely from the Ministry of Economic Development and Cooperation in Germany. It's public money, taxpayers' money, from the German government.

Q: Okay, so you don't have private money, just to be sure?

R: For the entire project, we don't have private money. But what is important is to say, just like I explained to you, our investment, we don't fund the full investment amount. We leverage on entrepreneurs' money. For example, if an investment plan is 1,000 euros, then the entrepreneur, for the local call, they fund 25%. And then the German government will fund 75%, and we'll provide training in terms of all the projects and the businesses executed. But then I wanted to say, for the diaspora projects, we have a 50-50% share, where the entrepreneur and the donor contribute 50%, and the German government contributes 50%. To what Fede has mentioned, you need to know that this money does not come to us as a project. Even if we say that the donor is contributing the funds, it goes directly to the entrepreneur. The funds from the entrepreneur, they don't send it to us. It's us who send the grant to them.

Q: Interesting. And so how can Kenyan entrepreneurs have their money? Is there strong competition to obtain this grant? How does it work concretely?

R: That's a very good question. There's a lot of competition for the grant. For example, Green Call has got over 200 applications. It's over 200 in two weeks and we had to close the platform because we were receiving so many applications, and we didn't have the capacity or the funding to fund everything. So, we had to close the platform within two weeks of advertising.

Why do you think there are so many people who want this grant?

R: The competition is quite high. Because there's a huge challenge of access to funds for

businesses and the cost of acquiring loans is very high. And sometimes those who would want to borrow from banks do not have the eligibility to get a bank loan. So, the biggest challenge for micro and small businesses is access to finance.

Q: Do you think Kenyan entrepreneurs and small businesses maybe are a bit dependent on foreign subsidies or on public subsidies because they don't have enough money to finance a project?

R: No, I think they're not dependent. But they compete for what is available in the market. That's how I would put it. They're not dependent because what is available in the market from foreign development agencies is very small. It cannot really satisfy the landscape of the entrepreneurs. It's a very small percentage of what exists as grants. And there's a lot of lack of information in terms of available grants. You find people who really need these grants do not have the information that they exist. So there's information dysfunctional at that point, I wouldn't say they're dependent on it. And the available funds from government of Kenya, for example, is very small.

Q: So, you will say that most of Kenyan entrepreneurs doesn't have a public fund. It's like a minority.

R: Yeah, 85% depend on their own funding for their business.

So why is financial involvement from the diaspora not required in local green energy compared to other projects?

R: That's a good question. So let me clarify. The diaspora money is still needed for green projects because even now we still have a lot of green projects that we are funding through the diaspora funding. The reason why we have thematic calls is to encourage those entrepreneurs who do not have diaspora connection. But they have very good ideas. It was a mechanism to provide access to finance for small scale and micro enterprises who have thematic ideas like food. Okay, so Kenya we have done two local calls. This is a green call and food security call. These are very critical sectors for us and they're critical sectors for the

German government.

To ensure that we create more access that's why we decided to have a local call that doesn't have to go directly through the diaspora. However, the diaspora had a critical role to play in the green call because they provided expertise, and they encouraged their family members to apply. We pitched the green call to the diaspora and told them it exists, kindly loop in with your family members, provide expertise, social skills, all that.

Q: Do you know if there are regulatory obstacles to invest in green energy in Kenya?

R: To be very sincere, I'm not very much into regulatory conversation. I just know that our entrepreneurs, some of them faced challenges, for example, when they were looking for credits, what were the carbon credits? And it was not very clear how that process works and stuff like that. But yeah, I would not really say what the main barriers are to the entrepreneurs on the regulatory frame because our focus is mostly being provision of funding and provision of training.

Q: Okay, interesting. What is the feedback that you receive from Kenyan entrepreneurs who received this grant? What is the thinking of this help from WIDU?

R: The feedback from the entrepreneurs who took part in the green call, one was we provided access to funding for them. Accessing finance from banks or maybe any other fintech providers, it comes with a high interest rate. For us, this is a grant, it's not a loan. So, it was a capital boost for them to start. And especially those in the circular economy, for them, the main material is waste. But when the banks come to assess this, it's not something they could liquidate as finance on their side. Then the other impact we saw is increasing the number of jobs. Yes, because you find that they were now having the capacity to board more people. If not regular employees, they would involve casuals in their operations. So I'd say it had an indirect impact on the community they were living in as well, other than providing livelihoods, but you get more people involved. I'd give an example of one entrepreneur in Western Kenya, who decided to now involve the whole community in garbage collection.

So, you find that every Saturday, the community would bring food waste from their kitchen or

maybe from the market, and he would pay them a little fee for what they brought. So other than keeping the environment clean, you find there's that social interaction that comes with it. We can give the example of the Moringa farm in central Kenya side, where he involves the school and the villagers to help them in planting more Moringa trees. So, we're having environmental impacts other than the direct impact to the business that the employee or the entrepreneur has. I don't know whether that provides a clear picture. From our platform, we have a 96 % confidence rating. For example, our coaching and the feedback that they provide, they are so grateful. They really say, we do support them, they came through for them. So, we have a very high opinion rating on the Widu project.